

RETRAITE BIEN PRÉPARÉE, AVENIR ASSURÉ !



Rapport d'activité **2017**





Sommaire

Le mot du Président	4
Mission et valeurs	5
Gouvernance	6
• Conseil d'administration	7
• Instances de gouvernance	8
• Organigramme	9
• Activité des organes de gouvernance en 2017	10
Faits marquants 2017	13
Gestion de la relation client	16
• Dispositif de la gestion de la relation client	17
• Charte client et engagements de service	18
• Extrait des résultats des enquêtes de satisfaction	20
• Extrait des résultats du baromètre d'image 2017	23
Activité de la CIMR en 2017	25
Résultats de l'exercice 2017	36
• Etats financiers de l'exercice 2017	37
• Bilan actuariel 2016	40
Audit et certifications 2017	45
Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire	53

Mot du président

L'année 2017 représente une nouvelle étape importante dans la vie de la CIMR, se traduisant par le passage de la caisse du statut d'association en société mutuelle de retraite, ainsi que par la mise en œuvre des changements que cette mutation implique dans les statuts et règlement général de retraite d'une part et dans le fonctionnement de la caisse d'autre part.

L'année 2017 a connu également un événement majeur qui marque un tournant stratégique pour la caisse, en l'occurrence l'ouverture du régime aux personnes physiques souhaitant y adhérer à titre individuel, à travers le lancement d'une nouvelle offre baptisée « Al Moustakbal individuel ». Une offre qui vient renforcer également la stratégie de digitalisation des processus et prestations de la caisse à travers une gestion intégralement digitalisée, depuis la phase d'adhésion jusqu'à la liquidation des pensions, en passant par l'acquisition des droits et les versements correspondants.

Par ailleurs, la caisse a poursuivi ses objectifs, en terme de préservation de la pérennité et la performance du régime, et son attractivité pour les salariés et les entreprises.

Nous avons ainsi accueilli 843 nouvelles entreprises au profit de 7248 affiliés, portant le nombre total des entreprises adhérentes au terme de l'année écoulée à 6 385 entreprises, et celui des salariés affiliés à 641 358.

La réserve de prévoyance a de son côté connu une forte progression de 12,5%, passant de 44 728 millions de Dh à 50 299 millions de Dh.

Le nombre d'actifs cotisants a augmenté quant à lui de 4,4%, dépassant largement l'hypothèse retenue pour l'élaboration du bilan actuariel annuel, qui fixe l'évolution minimale annuelle du nombre d'actifs sur le long terme à 0,5% pour assurer le maintien de l'équilibre du régime.

L'exercice 2017 a également connu la progression du nombre des allocataires de la CIMR de 3,9% enregistrant un total de 170 870 parmi lesquels 10 147 nouveaux allocataires.

Ces résultats nous confortent dans notre vision stratégique entamée depuis quelques années, axée sur une démarche novatrice favorisant l'amélioration continue de la qualité des services et prestations de la CIMR à travers l'introduction de nouvelles procédures à la pointe des nouvelles technologies.



Notre mission

Administrer un régime de retraite complémentaire pérenne, équilibré et solidaire garantissant aux bénéficiaires une pension équitable reposant sur une gestion efficace de qualité et une performance financière optimale.

Nos valeurs

Le repère de base de tout ce que nous entreprenons, la clé de succès de l'engagement moral que nous avons avec nos clients et nos partenaires, et le ciment de la cohésion de nos équipes.

Honnêteté : L'Honnêteté est le principe de base de toutes les actions et relations des collaborateurs vis-à-vis de la CIMR, des affiliés, des adhérents, des fournisseurs et des collègues.

Responsabilité : C'est faire preuve de responsabilité dans l'exécution des fonctions, en les assumant pleinement et en les prenant en charge dans toutes leurs dimensions.

Professionalisme : Être Professionnel, c'est faire preuve, dans l'exécution des fonctions, de compétence, de rigueur, de méthode, d'organisation, de discipline et de réactivité.

Équité : Équité dans la récompense des collaborateurs selon leurs résultats. Équité dans le service apporté aux affiliés, adhérents, retraités et ayant droits.

Serviabilité : Serviabilité vis-à-vis des clients internes et externes en faisant preuve de disponibilité, d'écoute, d'amabilité et d'efficacité.

Transparence : La transparence est la base de toutes les relations et des informations communiquées aux tiers, ayants droits, affiliés, adhérents et partenaires de la CIMR.

Esprit d'équipe : L'Esprit d'équipe, c'est partager et promouvoir la solidarité. C'est mettre en œuvre les conditions de réussite du travail en commun et renforcer l'écoute et l'ouverture.

Ces valeurs ont été adoptées par la CIMR afin que l'ensemble des collaborateurs les partagent en interne et avec les partenaires de la caisse, s'en inspirent pour effectuer leurs choix et s'y réfèrent dans l'exécution de leurs fonctions.



GOUVERNANCE

- Conseil d'administration
- Instances de gouvernance
- Organigramme
- Activité des organes de gouvernance en 2017

Les membres du Conseil d'Administration

Président

Khalid CHEDDADI

Vices présidents

Miriam BENSALAH CHAQROUN représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU représentant la RAM

Mohamed EL KETTANI représentant le groupe OGM

Administrateurs

Imad TOUMI représentant MANAGEM

Saïd AHMIDOUCH représentant la CNSS

Mohamed BENCHAABOUN représentant la BCP

Mohamed Hassan BENSALAH représentant la FMSAR

Tajeddine GUENNOUNI représentant MARJANE HOLDING

Marcel COBUZ représentant Lafarge Maroc

Jaouad Cheikh LAHLOU représentant la CGEM

Abdelmjid TAZLAOUI représentant AMETYS

Hassan OURIAGLI représentant la SNI

Secrétaire

Jaouad LMOURABITI Directeur des études, Organisation et Pilotage

Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

Mazars Audit & Conseil

Actuaire Indépendant

Grant Thornton



Instances de gouvernance

Comité de Pilotage

- M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR
- M. Jaouad CHEIKH LAHLOU Administrateur de la CIMR, représentant la CGEM
- M. Hassan OURIAGLI Administrateur de la CIMR, représentant SNI
- M. Tajeddine GUENNOUNI Administrateur de la CIMR, représentant MARJANE HOLDING

Comité des Risques et des Comptes

- M. Tarafa MAROUANE Administrateur de la CIMR, représentant la SOMED
- M. Tajeddine GUENNOUNI Administrateur de la CIMR, représentant MARJANE HOLDING
- M. Jaouad CHEIKH LAHLOU Administrateur de la CIMR, représentant la CGEM

Comité d'Investissement

- M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR
- M. Tarafa MAROUANE Secrétaire général de la CIMR, représentant la SOMED
- M. Mohamed BENACHAABOUN Administrateur CIMR, représentant la BCP
- M. Mohamed EL KETTANI Administrateur CIMR, représentant ATTIJARIWAFABANK

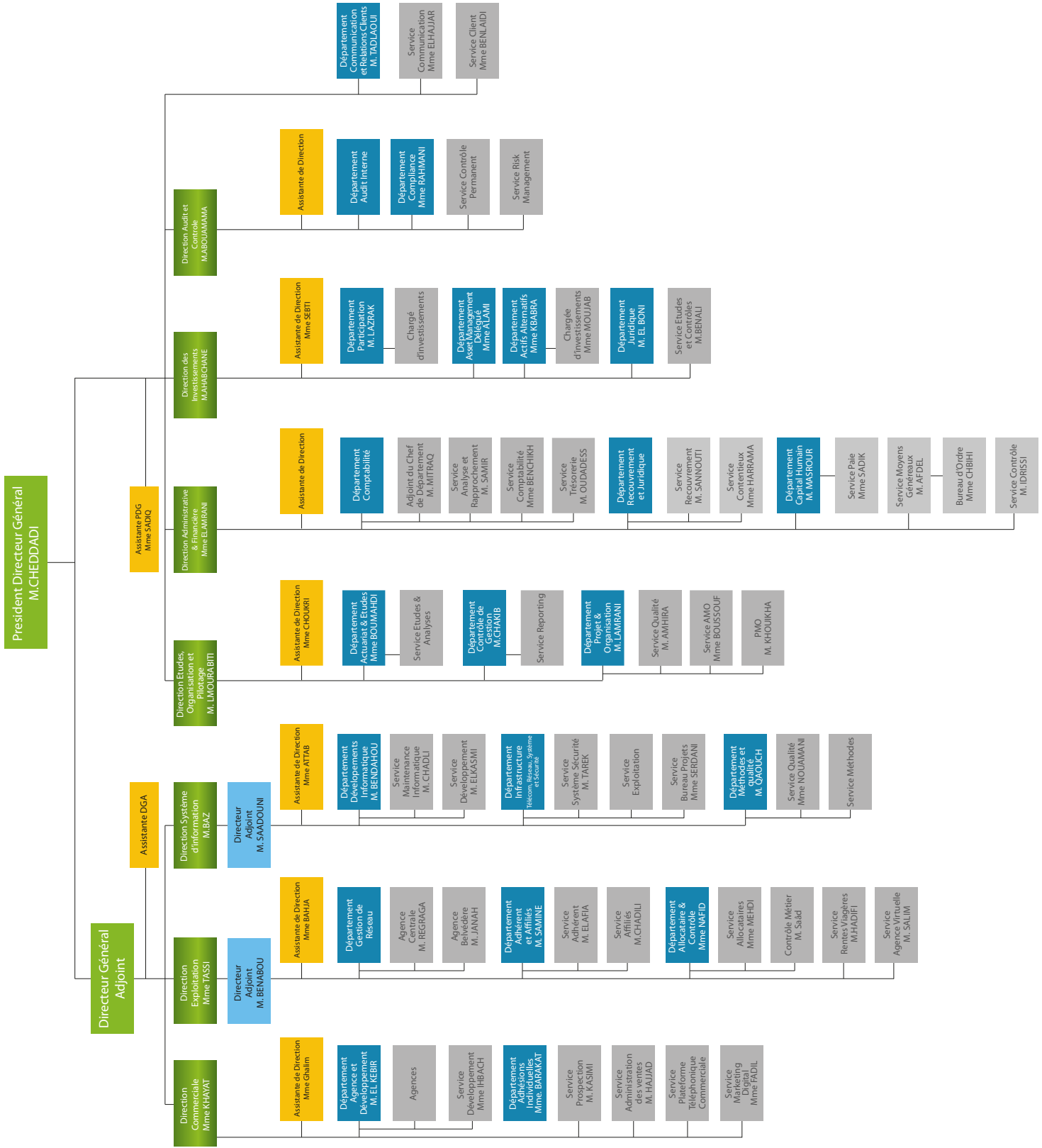
Comité des Nominations et des Rémunérations

- M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général de la CIMR
- Mme Miriem BENSALAH CHAGROUN Vice- président de la CIMR, représentant la CGEM
- M. Abdelmjid TAZLAOUI Administrateur de la CIMR, représentant AMETYS

Comité de Direction

- M. Khalid CHEDDADI Président Directeur Général
- Mme Khadija TASSI Directeur d'Exploitation
- Mme Basma KHAYAT Directeur Commercial
- Mme Hind EL AMRANI Directeur Administratif et Financier
- M. Jaouad LMOURABITI Directeur Etudes et Pilotage
- M. Youssef BAZ Directeur des Systèmes d'Information
- M. Nabil AHABCHANE Directeur des Investissements
- M. Rabi ABOUAMAMA Directeur Audit et Contrôle

Organigramme



Activité des organes de gouvernance en 2017

Rapport du Comité de Pilotage

Lors de sa réunion du 08 Mars 2018, le Comité de Pilotage a examiné et validé les résultats du Bilan Actuariel 2017 ainsi que les études réalisées dans le cadre de ce bilan.

Les membres du Comité ont approuvé les résultats des études prospectives et des simulations du Bilan Actuariel ainsi que les propositions du Président Khalid CHEDDADI relatives aux taux de revalorisation des pensions et des capitaux. Ils ont, par ailleurs, arrêté les paramètres du régime pour l'année 2018.

Enfin, ils ont pris connaissance du rapport de l'actuaire indépendant, le cabinet Grant Thornton, qui certifie sans réserve les résultats de l'analyse prospective du régime de la CIMR

Synthèse des études réalisées

• Rapport Démographique 2017 :

Le rapport démographique expose les statistiques du régime de la CIMR, propres à l'année 2017, relatives aux Actifs Cotisants et Allocataires, tout en mettant en relief les évolutions entre 2016 et 2017 ainsi que certains écarts par rapport aux projections actuarielles.

• Analyse de l'évolution des Actifs Cotisants et du salaire moyen :

Les analyses ont permis de mettre en évidence tous les critères permettant d'expliquer les évolutions constatées.

Le taux d'évolution du salaire moyen, qui est un taux directeur de l'évolution du salaire de référence et de la valeur du point à la liquidation, a enregistré en 2017 une évolution de 3,1%. Cette dernière est inférieure à l'hypothèse adoptée dans l'élaboration du Bilan Actuariel qui s'élève à 4%. A cet effet, il a été nécessaire de revoir cette hypothèse à la baisse, passant de 4% à 3,5%.

• Répartition des âges de départ en retraite :

L'objet de cette étude est de définir la répartition des âges de départ en retraite à prendre en compte dans les projections.

Etant donné que l'entrée en vigueur des nouveaux statuts a été accompagnée par une actualisation des coefficients d'anticipation et de prorogation, un comportement inverse de liquidation a été constaté en 2017 par rapport aux années précédentes.

A cet effet, et en attendant de stabiliser ce constat, il a été décidé de garder la répartition constatée en 2015 et de l'actualiser en 2020.

• Probabilité de liquidation d'un affilié de 59 ans :

L'étude a permis de calculer les probabilités de liquidations d'affiliés arrivant à l'âge légal de retraite (selon le code du travail). Elles sont de 99,50% pour les actifs cotisants contre 29,50% pour les ayants droits. Ce dernier taux étant faible, a mené à la mise en place d'un plan d'actions dans le but d'identifier l'ensemble des ayants droits de la CIMR afin de les alerter sur leurs droits.

• Projection de la réserve de prévoyance :

Des projections de la réserve de prévoyance ont été réalisées sur un horizon de soixante ans, en adoptant un scénario central et des tests de sensibilité afin de mesurer l'impact du changement des paramètres sur la pérennité du régime. Ces projections ont permis l'évaluation des engagements ainsi que l'estimation du taux de préfinancement et de couverture en groupe ouvert, semi-fermé et fermé. Ces études et projections ont été revues et validées sans réserve par un actuaire indépendant, le cabinet Grant Thornton.

Rapport du Comité d'Investissement

Le COMINVEST s'est réuni à plusieurs reprises courant 2017 afin de passer en revue les performances et les risques du portefeuille de la CIMR et d'examiner et de statuer sur plusieurs dossiers d'investissements.

L'année 2017 a ainsi connu la poursuite de l'orientation positive du portefeuille de la CIMR. Ce dernier a vu sa valeur marché passer de 53,5 Milliards DH à 59,7 Milliards DH, soit une progression de 11,7%.

En terme d'allocation globale, la CIMR a maintenu en 2017 sa politique de convergence vers son allocation stratégique cible à savoir 45% actions, 45% obligations, 5% immobilier



et 5% infrastructures et ce, en privilégiant l'injection des excédents financiers dans la poche obligataire et en favorisant une dilution dans le temps de la poche actions.

Notons que le portefeuille obligataire de la CIMR a connu en 2017 la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'investissement basée sur une gestion dynamique axée sur la surperformance. Cette nouvelle politique s'est traduite par la sélection de cinq nouveaux gestionnaires conformément aux conclusions de l'appel d'offres lancé en 2015 et par la signature de nouveaux mandats de gestion courant 2017 avec l'ensemble des gestionnaires de fonds obligataires de la CIMR.

Synthèse des études réalisées

En termes de performance, le portefeuille de la CIMR a enregistré une progression de 7,35% en 2017 tirant amplement profit du bon cru du segment des actions cotées et des investissements réalisés dans la poche obligataire et infrastructures.

Les principales poches du portefeuille CIMR ont connu les performances suivantes :

- Actions en direct : Le portefeuille Actions en direct a enregistré des bénéfices très honorables, réalisant une performance de 14,11%, largement supérieure à celle de son Benchmark de 10,70%. Le portefeuille a profité de sa surpondération sur les valeurs de croissance et à fort rendement de dividende pour porter ses plus-values latentes à 6,5 Milliards DH.
- Fonds dédiés :
- Obligations : Dans un contexte marqué par la faiblesse des rendements obligataires, la performance consolidée de nos fonds dédiés obligataires s'élève à +3,02% en ligne avec la performance de leur benchmark, laquelle ressort à +3,03%.
- Actions : Bénéficiant d'une gestion dynamique basée sur une approche de conviction, nos fonds dédiés Actions ont réalisé, pour leur part, une performance consolidée de 13,12% contre 10,70% pour le benchmark.

Les remaniements opérés en 2017 sur le poids des poches composant le portefeuille de la CIMR s'inscrivent dans le cadre de la politique de convergence vers l'allocation cible. A cet effet, le poids de la poche obligataire est passé de 38,2% à 44,7% tandis que la poche actions affiche à fin 2017 un poids de 62,1%, contre 57,4% en 2016, profitant essentiellement de la performance fortement positive des actions cotées. Enfin, le portefeuille alternatif a été maintenu à un poids quasi stable de 4,8%.

Opérations Actions Directes

Au cours de l'année 2017, la politique d'investissement de la CIMR sur le segment des actions cotées a porté principalement sur l'accompagnement des sociétés constituant le portefeuille dans le cadre de leurs opérations sur le capital. Il s'agit principalement de :

- L'augmentation de capital de COSUMAR par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites pour un montant de 2,7 Millions DH ;
- L'augmentation de capital de MANAGEM par apport en numéraire et par compensation de créances pour un montant de 80,4 Millions DH ;
- Et, l'OPR AXA CREDIT qui a porté sur un montant de de 47,7 Millions DH.

Opérations Fonds Obligataires & Actions

En 2017, le portefeuille dédié de la CIMR a enregistré un volume transactionnel de près de 12,8 Milliards DH¹, portant essentiellement sur des remaniements stratégiques visant à maximiser la performance de la poche obligataire, dans un contexte marqué par la faiblesse des rendements.

La poche actions dédiée, historiquement bien implémentée, n'a pas connu de remaniements majeurs et a permis au portefeuille de la CIMR de profiter davantage du mouvement haussier enregistré par le marché actions en 2017.

Les projets d'investissement Portefeuille Alternatif

Le portefeuille Alternatif a connu la concrétisation de plusieurs projets d'investissements dont les plus marquants sont les suivants :

- Augmentation de capital pour un montant de 76,5 Millions DH d'ATLAS HOSPITALITY MOROCCO, entreprise spécialisée dans le développement et le management des unités hôtelières ;
- Augmentation de capital de TANGER MED ZONE pour un montant de 17,7 Millions DH. TMZ est un réseau de parcs industriels et logistiques basés au nord du Maroc ;
- Augmentation de capital pour un Montant de 74 Millions DH de la SOMED, holding privé à capitaux maroco-émiratis spécialisé dans plusieurs investissements créateurs de valeur.

Rapport du Comité des Risques et des Comptes

Le comité d'audit a tenu durant le deuxième semestre 2017 et le premier semestre 2018 deux réunions :

- La première tenue le 19 décembre 2017 consacrée à l'examen des activités de contrôle de la CIMR : l'audit interne, le risk management, compliance et le contrôle au titre de l'exercice 2017.
- Celle du 09 Mars 2018 a porté sur l'examen des comptes de la CIMR arrêtés au 31 décembre 2017 et le rapport des deux commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Mazars.

Le comité d'audit a traité durant les deux réunions les points suivants :

Dans la réunion du 19 décembre 2017, dont l'ordre du jour est réservé à l'examen de tout le dispositif de contrôle de la caisse, le comité a examiné les réalisations des activités d'audit interne, risk management, compliance et contrôle au titre de l'année 2017.

Concernant l'activité audit, le comité a examiné les rapports de 08 missions d'audit et de 12 missions de suivi de la mise en œuvre des recommandations, Au niveau de l'activité risk management, le comité a examiné le reporting de tous les risques avec un focus sur les 10 risques retenus comme majeurs ayant un lien direct avec la pérennité du régime, les risques stratégiques et la gestion financière. A ce propos, il a été constaté que l'évolution des risques est globalement maîtrisable dans les niveaux de tolérances définis et qu'aucun risque ne nécessite, dans les circonstances actuelles, une attention particulière ou intervention urgente

En ce qui concerne, l'activité compliance, le comité a examiné les résultats du diagnostic réalisé sur le respect de la réglementation au niveau de la caisse avec les pistes d'amélioration à mettre en place. Ensuite, le comité a examiné les résultats de de l'automatisation de 33 Points de maîtrise automatique au niveau du Continuous Control Monitoring déployés en production. A ce propos, Messieurs les administrateurs ont noté avec satisfaction le niveau des réalisations présentées des quatre activités au titre de l'exercice 2017 et a validé leurs plans d'actions pour l'année 2018 et a formulé des recommandations au conseil d'administration pour discussion.

Concernant le comité tenu le 09 Mars 2018, l'ordre du jour a porté sur l'examen des comptes de la CIMR arrêtés au 31 décembre 2017 et le rapport des commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Mazars, Après discussion des comptes et examen du rapport des deux CAC, ces deniers ont précisé que les travaux sur le contrôle interne et le contrôle des comptes n'ont pas relevé d'anomalies significatives en valeur et en nombre et de ce fait les comptes de la CIMR au 31 décembre 2017 sont certifiés sans réserve par les deux cabinets.



FAITS MARQUANTS **2017**

Janvier 2017

- Obtention de l'approbation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) pour la transformation de la CIMR d'une association en une Société Mutuelle de Retraite, ainsi que l'adoption de ses nouveaux statuts et règlement général de retraite.

Février 2017

- Mise en place d'une charte client basée sur six axes : Accessibilité - Réactivité - Professionnalisme - Sécurité - Transparence - Ecoute

Mars 2017

- Participation à la 18ème édition du Salon International de la santé MEDICAL EXPO organisé par l'Office des Foires et Expositions de Casablanca.



Avril 2017

- Lancement d'une campagne de communication institutionnelle sur l'adoption du nouveau statut juridique de société mutuelle de retraite.



- Signature d'un mémorandum d'entente entre la CIMR et la Fédération Interprofessionnelle Marocaine de Sucre (FIMASUCRE) dont l'objectif est de mettre en place une couverture retraite CIMR en faveur des agriculteurs de la filière sucrière, à travers l'adhésion à l'offre « AL Moustakbal individuel».

Mai 2017

- Tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire le 24 Mai 2017 afin de présenter l'activité de la CIMR, ses résultats financiers et son bilan actuariel au titre de l'exercice 2016.
- Tenue d'une conférence de presse portant sur les résultats financiers de l'exercice 2016.
- Participation à la Journée des retraités du groupe Attijariwafa Bank.



Juin 2017

- Extension de la durée de validité de la carte RAHATI à 4 ans au lieu de 3 ans pour les nouvelles cartes ou cartes renouvelées émises aux allocataires non bancarisés.
- Extension du téléservice «E-LIQUIDATION» aux dossiers de réversion directe



Juillet 2017

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Ordre National des Médecins Dentistes dont l'objectif est de mettre en place une couverture retraite CIMR en faveur des médecins dentistes, à travers l'adhésion à l'offre « AL Moustakbal individuel».
- Conservation d'un seul numéro de téléphone 05 22 42 48 88 pour la réception des appels des affiliés, adhérents, allocataires et partenaires

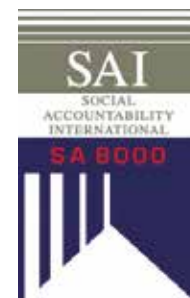


Octobre 2017

- Avancement de l'échéance du paiement des pensions de retraite au dernier jour ouvré de chaque mois, au lieu du premier jour du mois suivant.
- Possibilité d'activation de la carte Rahati 3 jours ouvrés avant la fin de chaque trimestre ou de chaque année.
- Lancement d'un nouveau téléservice « E-Tissal ».
- Participation au Congrès Marocain de la Médecine Dentaire « Moroccan Dental Meeting » organisé par l'Ordre National des Médecins Dentistes du Maroc et à la 31ème édition du carrefour du manager organisé par l'ISCAE en partenariat avec la CFCIM.

Novembre

- Organisation d'un audit à blanc SA 8000 Dans le cadre de la démarche de mise en conformité à la norme SA8000.



Décembre 2017

- Signature d'une convention de partenariat avec la Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole au Maroc – FISA, qui vise à proposer aux opérateurs du secteur avicole un produit de retraite adapté à leurs attentes.
- Participation à la 20ème édition du salon DAWAJINE.
- Lancement d'une campagne de communication à l'occasion du lancement officiel de la nouvelle offre « AL Moustakbal individuel ».



- Organisation de l'audit de renouvellement du système management qualité de la CIMR selon la norme ISO 9001, ayant abouti au renouvellement de la certification.

- Organisation d'une conférence de presse pour l'annonce du lancement officiel de l'offre AI Moustakbal individuel.



GESTION DE LA RELATION CLIENT

- Dispositif de la gestion de la relation client
- Charte client et engagements de service
- Extrait des résultats des enquêtes de satisfaction
- Extrait des résultats du baromètre de satisfaction 2016

Dispositif de la gestion de la relation client

A la CIMR la qualité de service est un des piliers de la satisfaction de sa clientèle, aussi y attache-t-elle une importance particulière et veille à son amélioration continue.

Dans cette optique, une panoplie d'enquêtes est menée régulièrement permettant de mesurer et suivre le niveau de satisfaction de ses clients quant à la qualité du service rendu.

Trimestriellement, le service client de la CIMR mesure la satisfaction des clients à travers des enquêtes à chaud par rapport aux prestations délivrées au niveau des trois points de contact avec la CIMR : les agences centrale et régionales, la plateforme téléphonique et l'agence virtuelle.

Leur résultat est renforcé par deux baromètres, de satisfaction et d'image réalisés tous les deux ans par un cabinet indépendant, mesurant le degré de satisfaction global et détaillé des trois populations de clients de la CIMR (adhérents, affiliés et allocataires) avec comme objectif de dégager des voies de progrès.

Dans son programme de suivi de la qualité de service, le service client inclut également des enquêtes client mystère pour vérifier la qualité de service rendue par rapport à des critères objectifs ainsi que d'autres enquêtes ponctuelles, notamment à l'occasion du lancement d'un nouveau service.

Ces enquêtes sont consolidées par un suivi régulier et une analyse fine des réclamations qui sont considérées comme une source majeure d'amélioration continue.

Les réclamations émises permettent à la caisse de mieux optimiser ses services et son image.



Charte client et engagements de service

Notre charte client

Dans le cadre de l'amélioration de ses prestations et services, la CIMR positionne ses clients au centre de ses préoccupations et formalise son engagement envers eux à travers l'adoption d'une charte client basée sur six axes présentés ci-dessous :

Accessibilité

La CIMR assure à ses clients un accès facile à ses services et met à leur disposition des moyens de contact diversifiés, notamment :

- Des locaux pour visiter la CIMR.
- Des numéros de contact pour répondre aux différentes demandes de ses clients.
- Des contacts pour recevoir les demandes d'informations et réclamations par mail.
- Une adresse postale pour recevoir les différents documents de ses clients.

La CIMR permet également un accès rapide au site et aux téléservices.

Réactivité

La CIMR est réactive vis-à-vis des différentes demandes d'information et réclamations de ses clients, en prenant en charge l'ensemble des demandes après en avoir accusé réception et tout en les informant du délai de traitement et du traitement effectif de leurs demandes et réclamations.

Professionalisme

La CIMR garantit à ses clients un accompagnement dans l'utilisation des prestations dématérialisées, un accueil agréable et un service de qualité conforme aux meilleurs standards, développe leur autonomie dans la consultation et la gestion de leurs opérations via la mise en place d'une panoplie de téléservices et respecte les normes de qualité dans l'exercice de son métier.

Sécurité

Afin de vérifier la sécurité, la qualité et la conformité de ses prestations, la CIMR développe régulièrement son système de veille et son dispositif d'audit et de contrôle interne, tout en veillant à la fiabilité et sécurité des traitements et au respect de la confidentialité des données et informations de ses clients conformément à la législation relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Transparence

Pour une meilleure transparence envers ses clients, la CIMR affiche clairement sa vision et sa stratégie ainsi que ses objectifs et réalisations, communique régulièrement ses différents résultats financiers et rapports d'activité ainsi que les résolutions des assemblées générales.

Ecoute

La CIMR est toujours à l'écoute des besoins de ses clients et disponible en permanence pour répondre à toutes leurs sollicitations, elle anticipe également en continu leurs attentes et adapte ses services et prestations afin de les satisfaire.

Nos engagements de service

Pour mieux servir ses clients, la CIMR a également défini des normes qu'elle s'engage à respecter au quotidien, susceptibles de lui permettre de leur livrer des prestations au diapason de vos attentes.

Nos engagements envers nos allocataires :

1. Transfert des pensions aux banques le premier jour de chaque mois.
2. Paiement de la première pension dans un délai de 4 jours ouvrés après activation de la carte RAHATI.
3. Transfert aux banques de la pension révisée le premier jour du mois suivant un règlement de l'adhérent effectué avant le 20 du mois en cours.
4. Prise en compte d'un changement de mode de paiement ou de coordonnées bancaires lors du règlement suivant pour une demande formulée avant le 15 du mois en cours.
5. Réalisation d'un changement d'adresse ou de situation familiale dans un délai de 3 jours ouvrés après réception de la demande au niveau du siège.
6. Mise à disposition des attestations de pension pour usage fiscal au plus tard le 05 Janvier de chaque année.
7. Analyse et réponse aux réclamations dans un délai de 4 jours ouvrés excepté celles relatives aux pensions virées sur des comptes bancaires hors Maroc.
8. Réponse aux demandes d'informations reçues par e-mail dans un délai de 2 jours ouvrés.

Nos engagements envers nos affiliés :

1. Mise à jour des informations dans un délai de 7 jours ouvrés après réception du dossier complet au niveau du siège.
2. Traitement des demandes d'abonnement au site dans un délai de 3 jours ouvrés.
3. Mise à jour du relevé de points dans un délai de 4 jours ouvrés après confirmation par la banque de l'encaissement couvrant l'échéance concernée.
4. Traitement d'une demande d'achat de points dans un délai de 8 jours ouvrés après réception d'un règlement identifié.
5. Analyse et réponse aux réclamations dans un délai de 4 jours ouvrés.
6. Réponse aux e-mails dans un délai de 4 jours ouvrés.

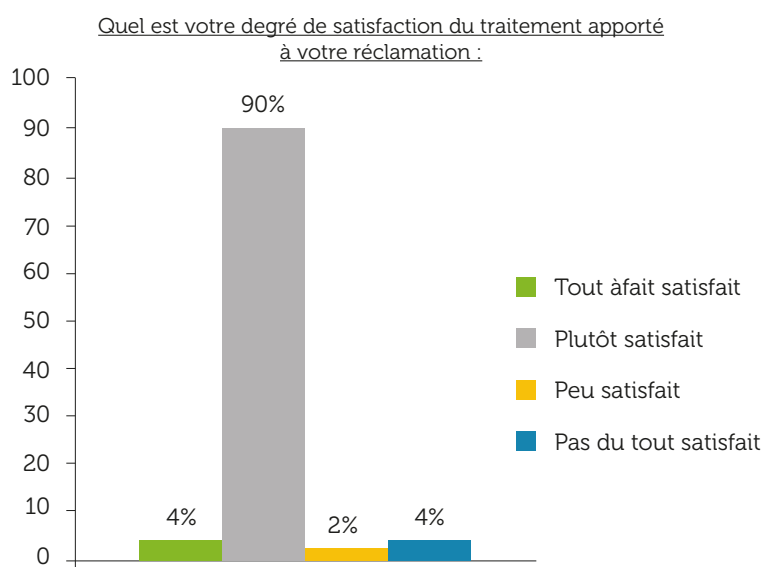
Nos engagements envers nos adhérents :

1. Validation des demandes d'abonnement aux téléservices dans un délai de 4 jours ouvrés après réception du dossier complet au niveau du siège.
2. Traitement des déclarations de salaires dans un délai de 2 jours ouvrés.
3. Traitement des rappels dans un délai de 4 jours ouvrés après réception de la demande.
4. Traitement des annulations dans un délai de 4 jours ouvrés.
5. Mise à jour du compte adhérent dans un délai de 3 jours ouvrés après réception de la déclaration ou confirmation du règlement par la banque.
6. Traitement des demandes d'adhésion dans un délai de 5 jours ouvrés.
7. Traitement des demandes d'extension d'adhésion dans un délai de 5 jours ouvrés.
8. Traitement d'une demande de changement de taux dans un délai de 5 jours ouvrés.
9. Traitement d'une demande de souscription aux options « Moubakkir » et « Mousabbak » dans un délai de 5 jours ouvrés.
10. Analyse et réponse aux réclamations dans un délai de 4 jours ouvrés.
11. Réponse aux emails dans un délai de 4 jours ouvrés.

Extrait des résultats de l'enquête de satisfaction à chaud par rapport à la gestion des réclamations – 4ème trimestre 2017

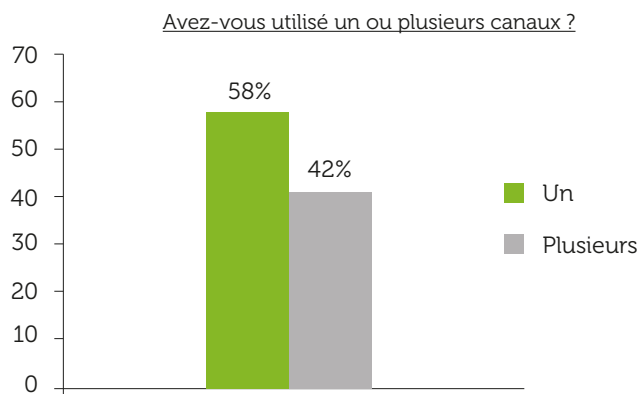
(Etude quantitative menée auprès d'un échantillon de 50 allocataires ayant émis une réclamation durant le trimestre)

Satisfaction par rapport à la qualité de traitement des réclamations



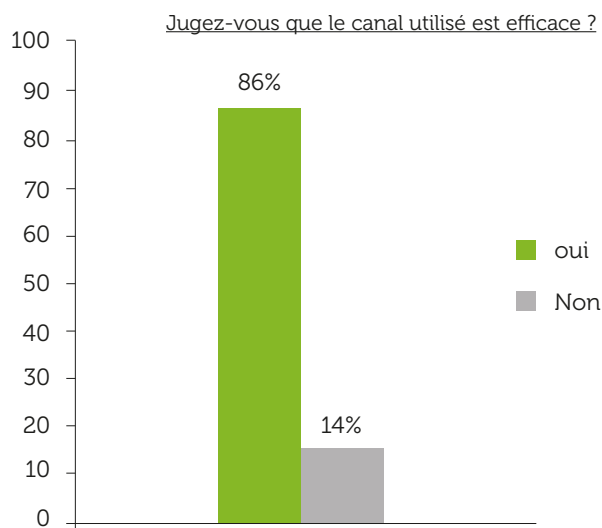
94% des interviewés sont satisfaits de la qualité de traitement de leur réclamation.

Canaux utilisés



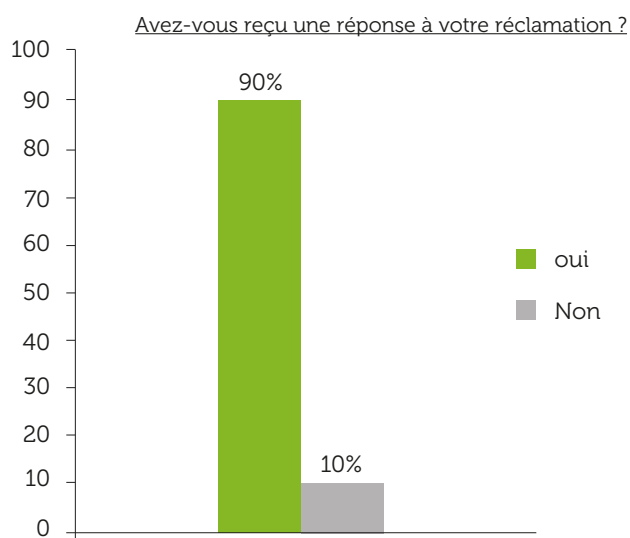
58% des interviewés qui ont contacté la CIMR plus d'une fois ont utilisé un seul canal pour déposer leurs réclamations, et 42% sont passés par plusieurs canaux.

Appréciation de l'efficacité du canal utilisé



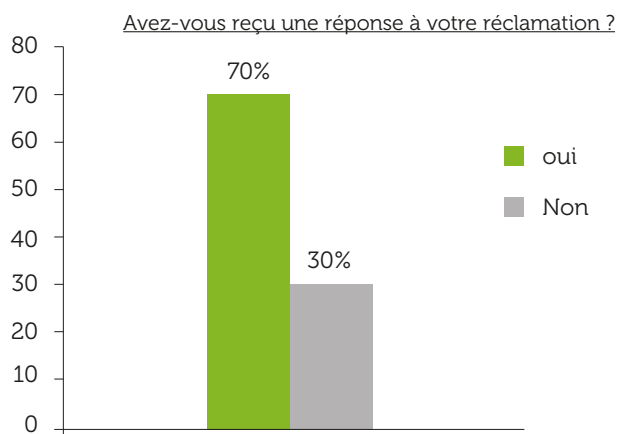
86% des interviewés trouvent le canal utilisé efficace

Envoi du feedback au client



90% des réclamants interrogés ont reçu une réponse à leur réclamation

Résolution des réclamations



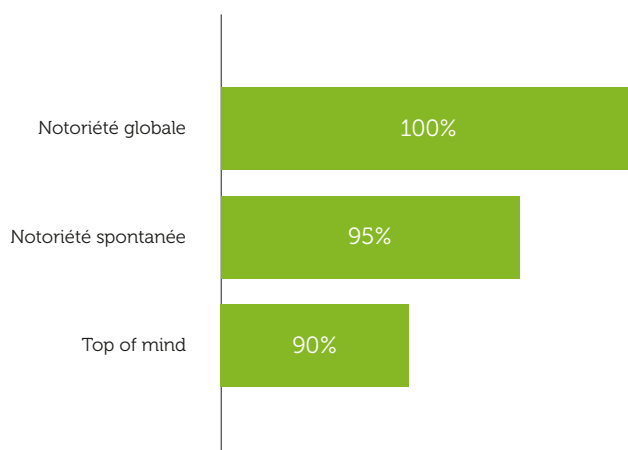
70% des réclamants affirment que leur réclamation a été bien traitée

Baromètre annuel d'image – 2017

Etude réalisée par le Cabinet IPSOS

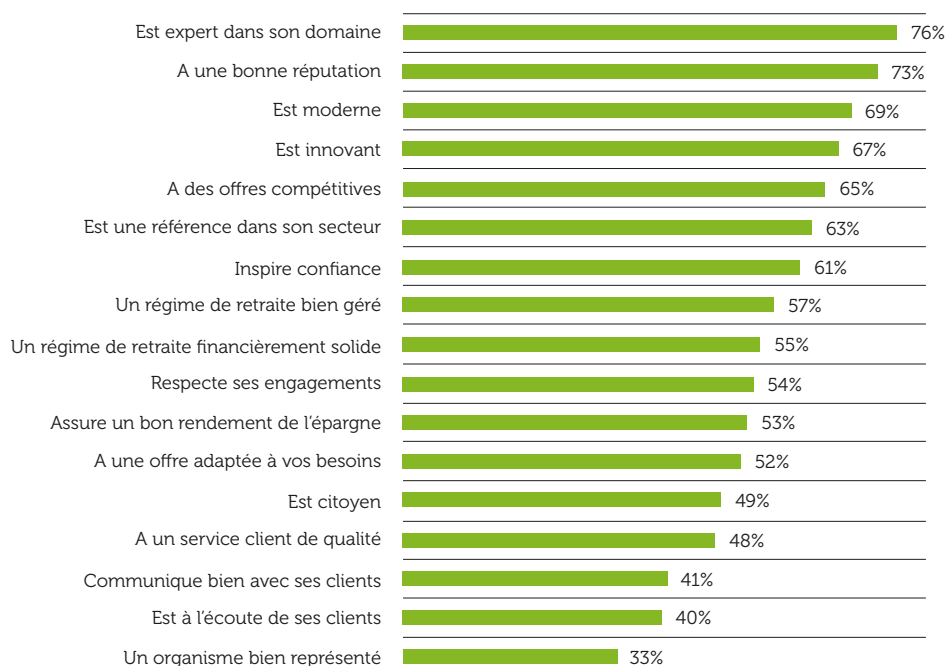
CIBLE AFFILIES

Notoriété de la CIMR



La notoriété de la CIMR auprès de ses affiliés se présente comme suit : 90 % en top of mind, 95% en notoriété spontanée et 100% en notoriété globale.

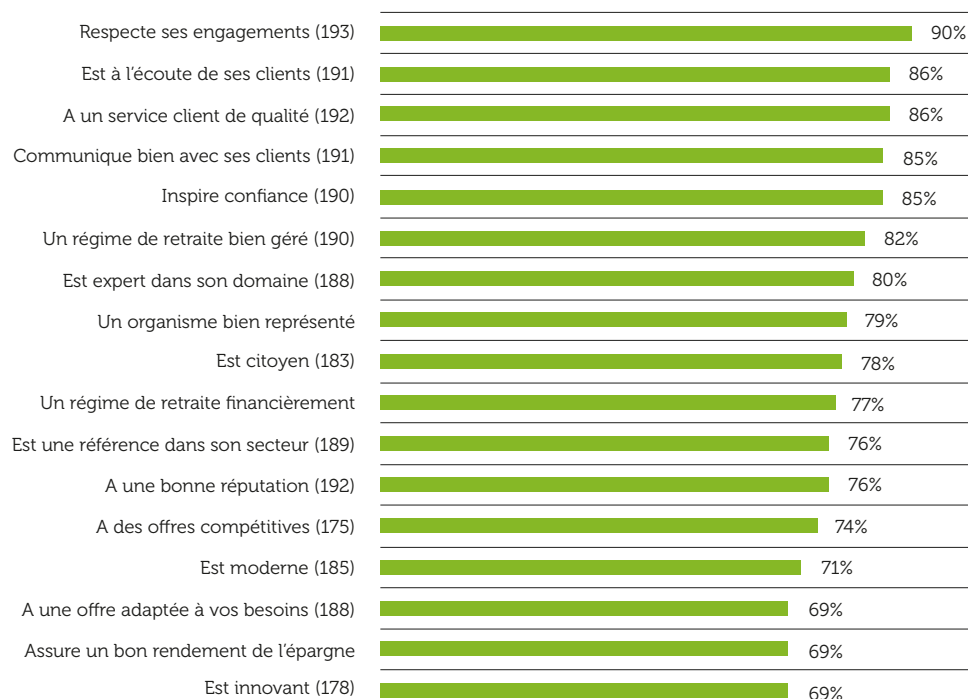
Attributs d'image les plus associés à la CIMR



L'expertise et la bonne réputation sont les attributs d'image les plus associés à la CIMR par les affiliés, avec des taux respectifs de 76% et 73%. La CIMR est également perçue par 69% des affiliés répondants comme une caisse moderne, 67% innovante, 65% compétitive et 63 % comme une référence dans son secteur.

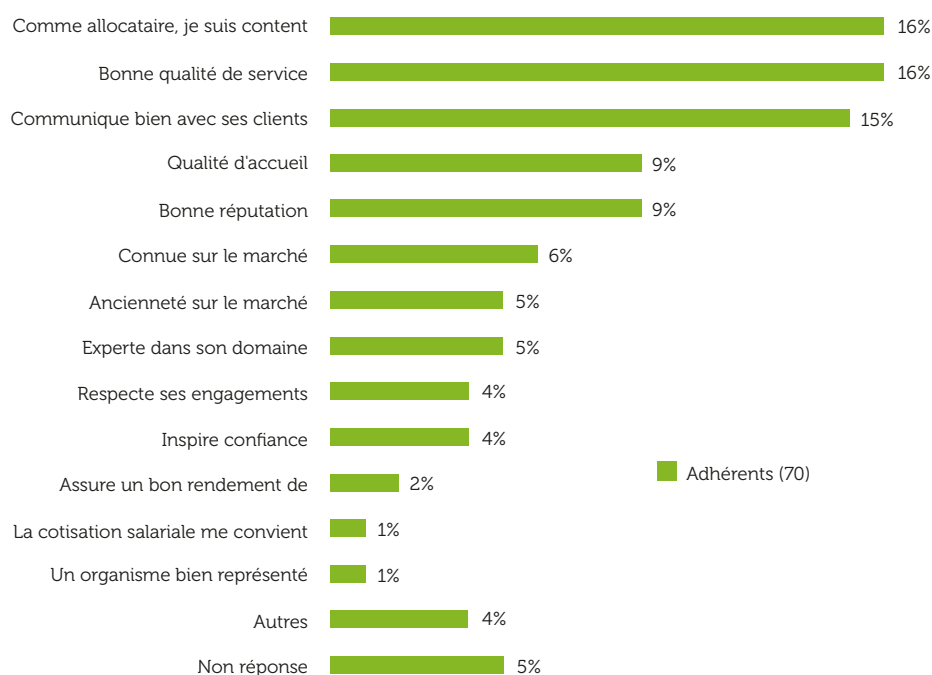
CIBLE ALLOCATAIRES

Attributs d'image les plus associés à la CIMR



Le respect des engagements est l'attribut d'image le plus associé à la CIMR par les allocataires avec un taux de 90%. Par ailleurs, 86% parmi eux estiment que la caisse est à l'écoute de ses clients, offrant un service de qualité, suivi par 85% qui déclarent que la CIMR communique bien avec ses clients et inspire confiance.

Raisons de préférence de la CIMR



La satisfaction vis-à-vis de la qualité de service et de la communication de la CIMR représente le principal motif cité par les allocataires pour justifier leur préférence pour la CIMR.

La satisfaction vis-à-vis de la qualité de service et de la communication de la CIMR représente le principal motif cité par les allocataires pour justifier leur préférence pour la CIMR.

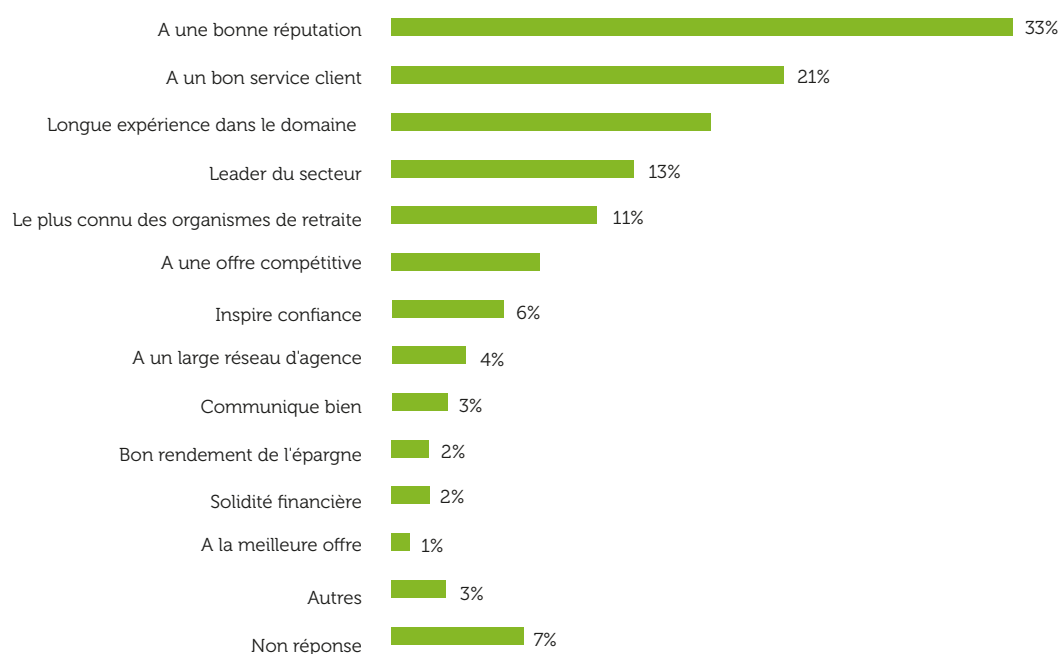
CIBLE ADHÉRENTS

Attractivité du régime



92% des adhérents interviewés attestent de l'attractivité du régime, contre 15 % seulement qui affirment le contraire.

Raisons de préférence de la CIMR



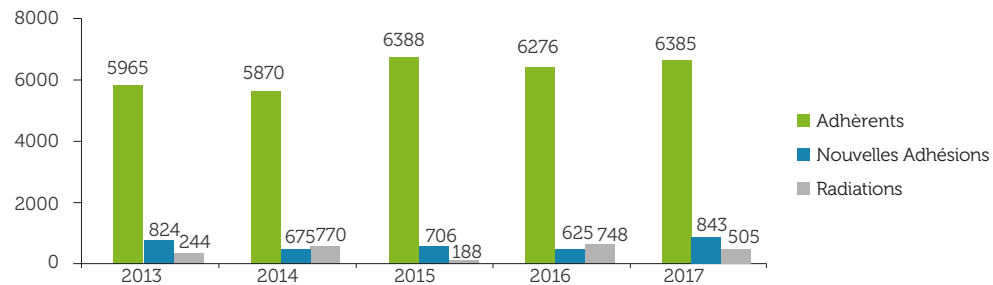
La bonne réputation est le principal motif cité par les adhérents pour justifier leur préférence pour la CIMR, suivi par le service client jugé satisfaisant.

ACTIVITE DE LA CIMR EN **2017**



Les adhérents de la CIMR

Evolution des adhérents

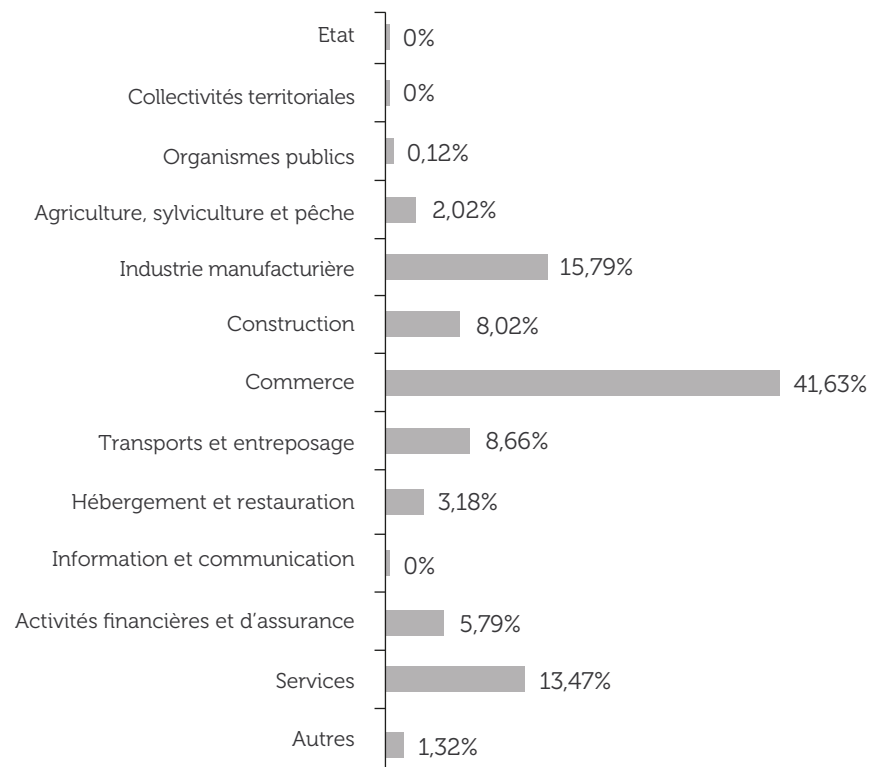


Au titre de l'exercice **2017**, le nombre des entreprises adhérentes à la CIMR s'est élevé à **6385**.

505 entreprises radiées donnant lieu à un montant de **357 923 930 DH** au titre des indemnités de radiation.

843 nouvelles adhésions.

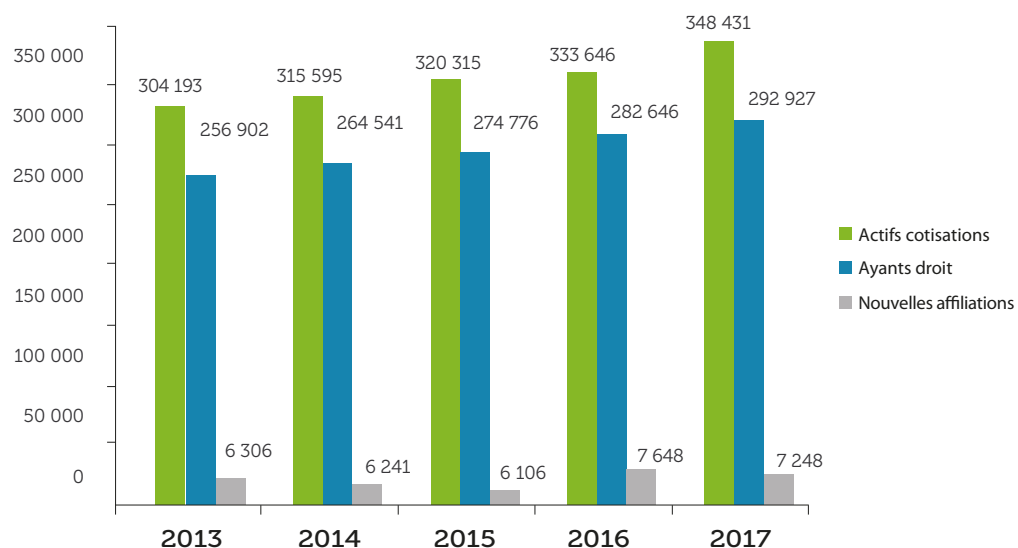
Répartition des adhérents par secteur d'activité



L'analyse de la répartition des adhérents par secteur d'activité fait ressortir que le secteur commercial se positionne en tête du classement avec **41,63%**, suivi du secteur des industries manufacturières avec **15,79%**.

Les affiliés de la CIMR

Evolution des affiliés

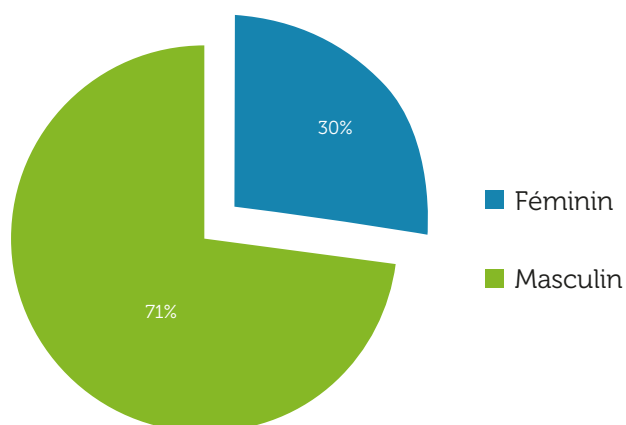


Au titre de l'exercice 2017, le nombre des affiliés s'est établi à **641 358** salariés affiliés répartis comme suit :

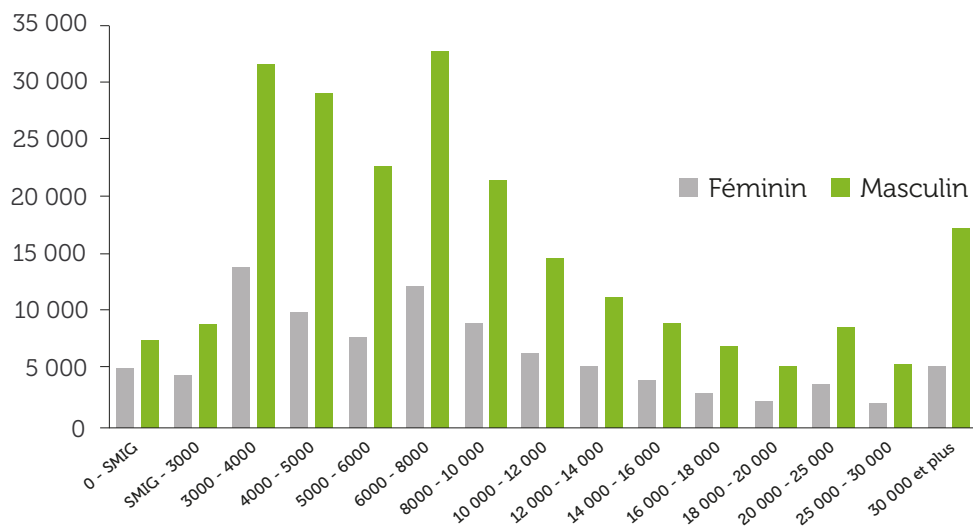
- **348 431** actifs cotisants
- **292 927** ayants droit

Dont **7 248** nouveaux affiliés

Répartition des actifs cotisants par sexe

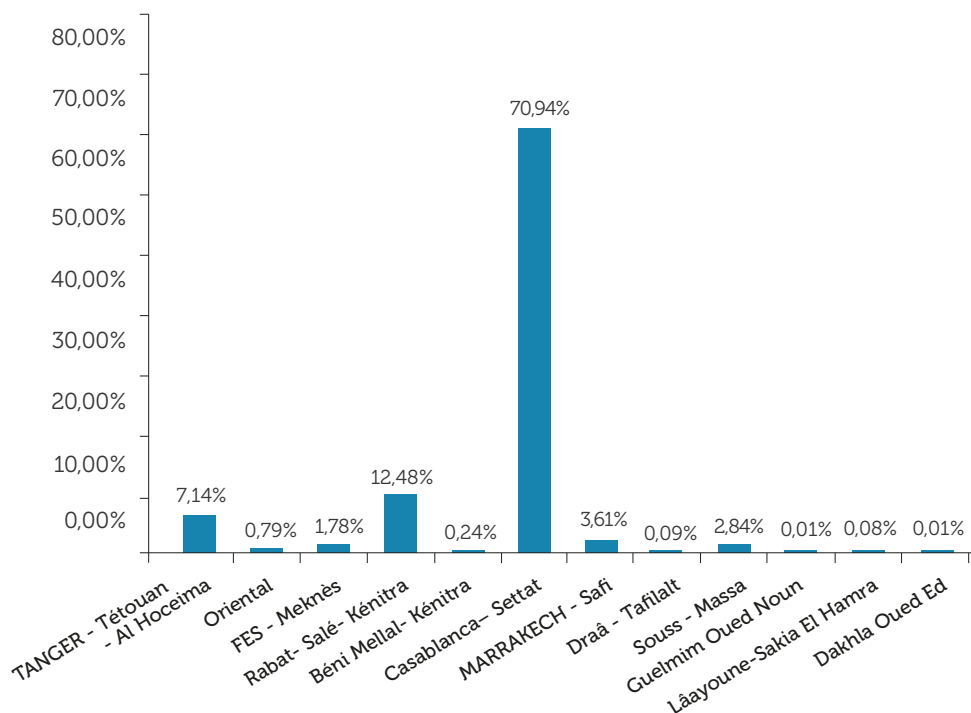


Actifs cotisants par tranche de salaire mensuel



12,74% des femmes et 14,14% des hommes perçoivent un salaire mensuel compris entre 6 000 et 8 000 DH. Globalement, environ 96,23% de la population des actifs cotisants perçoit un salaire mensuel supérieur au SMIG.

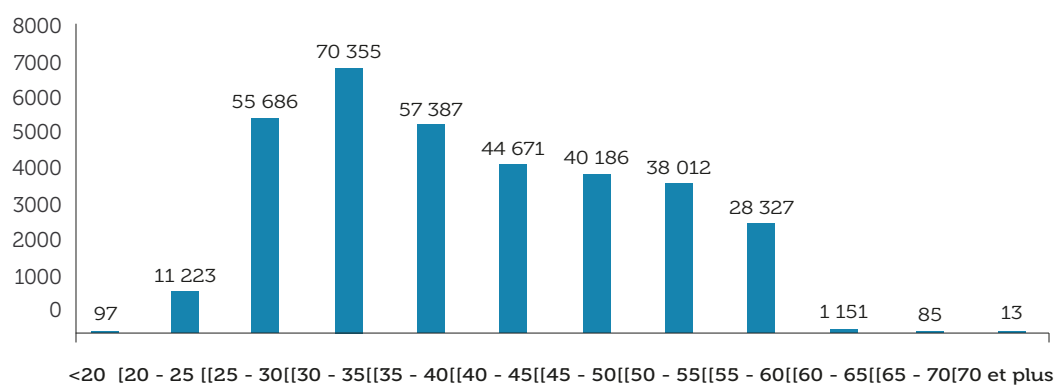
Répartition des actifs cotisants par ville



Environ 90% des actifs cotisants de la CIMR résident dans les régions de :

- Casablanca – Settat (70,94%)
- Rabat – Salé – Kenitra (12,48%)
- Tanger – Tétouan – Al Hoceima (7,14%)

Répartition des affiliés par tranche d'âge

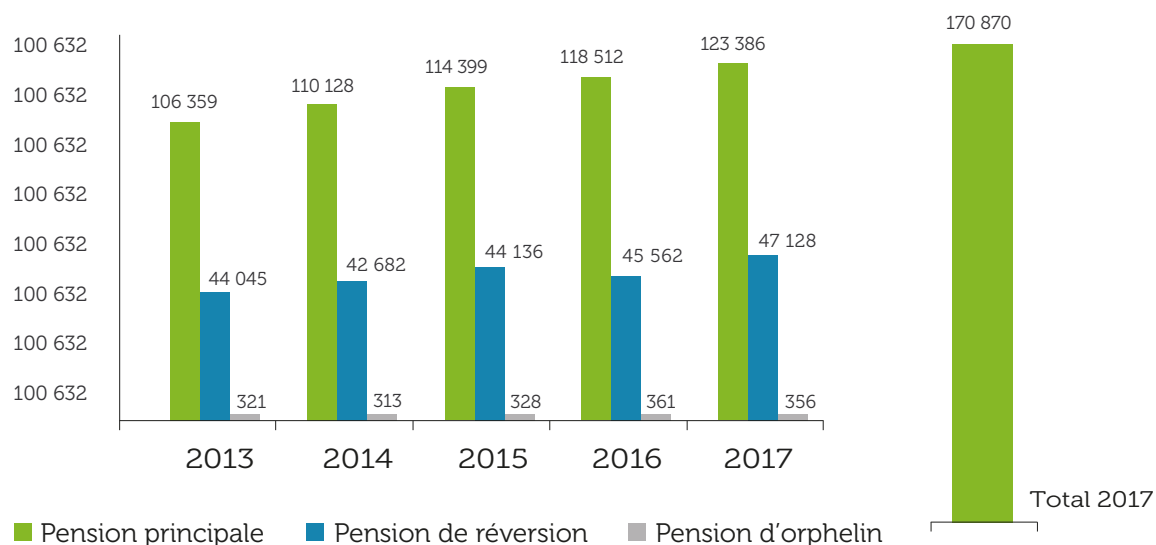


- En 2017, **56,1%** des actifs cotisants sont âgés de moins de **40 ans**.
- L'âge moyen des actifs cotisants s'établit à **39,1 ans**.

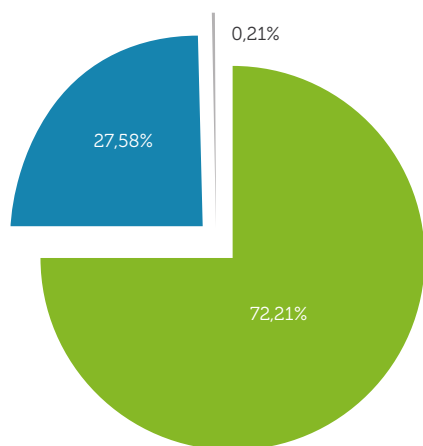


Les allocataires de la CIMR

Evolution des allocataires



Répartition des allocataires par nature de pension

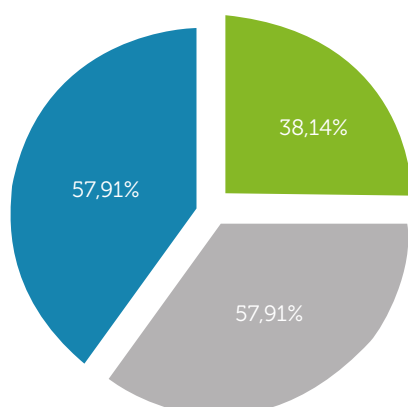


- Pension Principales
- Pension Réversions
- Pension Orphelins

Au 31 décembre 2017

Pensions principales **123 386**
 Pensions de réversion **47 128**
 Pensions d'orphelins **356**

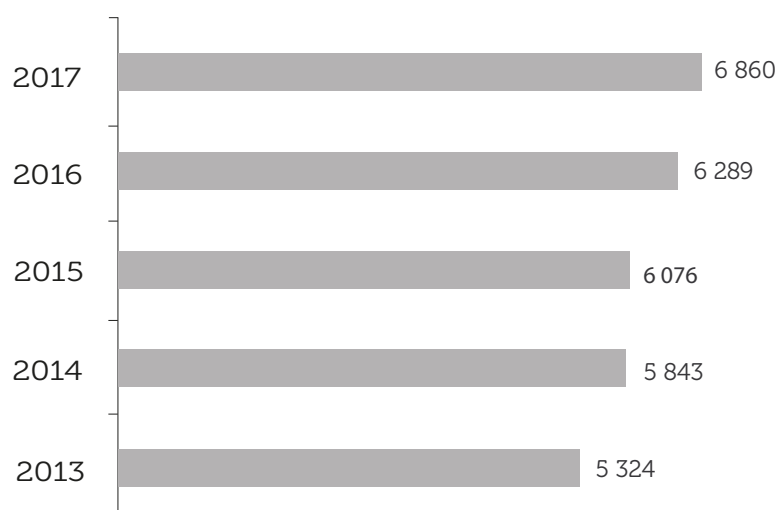
Répartition des allocataires par âge de liquidation



- Liquidation par anticipation avant 60 ans
- Liquidation à 60 ans
- Liquidation après 60 ans

Contributions

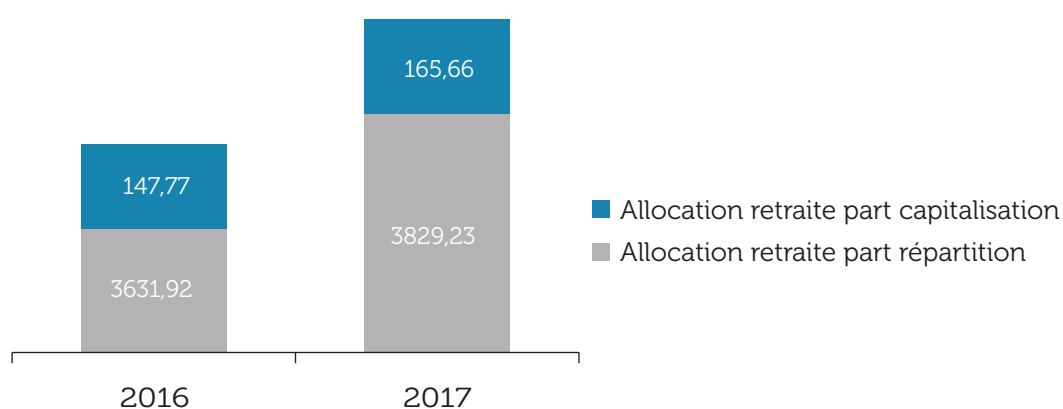
Evolution des contributions de retraite en millions de Dh



Au titre de l'exercice 2017, le total des contributions globales (part patronale, part salariale et cotisations des adhérents) est passé de 6 289 millions de dirhams en 2016 à 6 860 millions de dirhams en enregistrant ainsi une augmentation de 9,08%.

Prestations

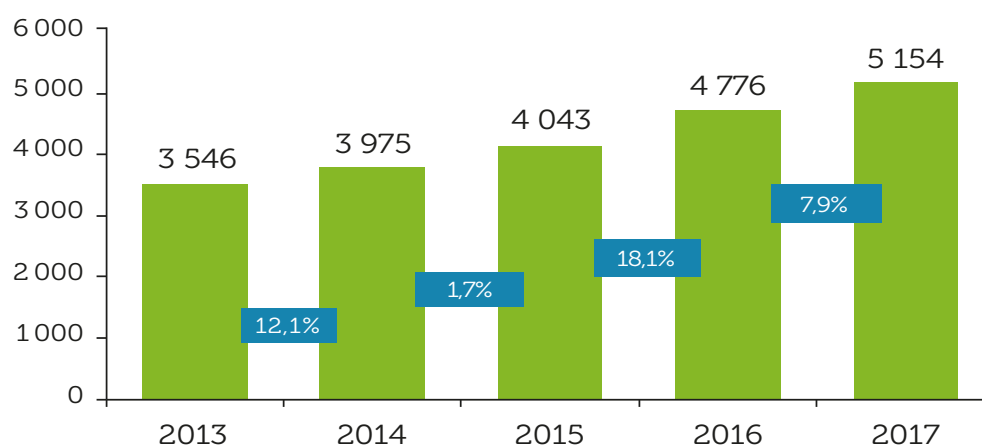
Evolution des pensions servies en Mdh



Les allocations versées ou dues au titre de l'exercice 2016 se sont élevées à **3994,90** millions de dirhams contre **3779,70** millions de Dh en 2015, enregistrant ainsi une hausse de 5,7%.

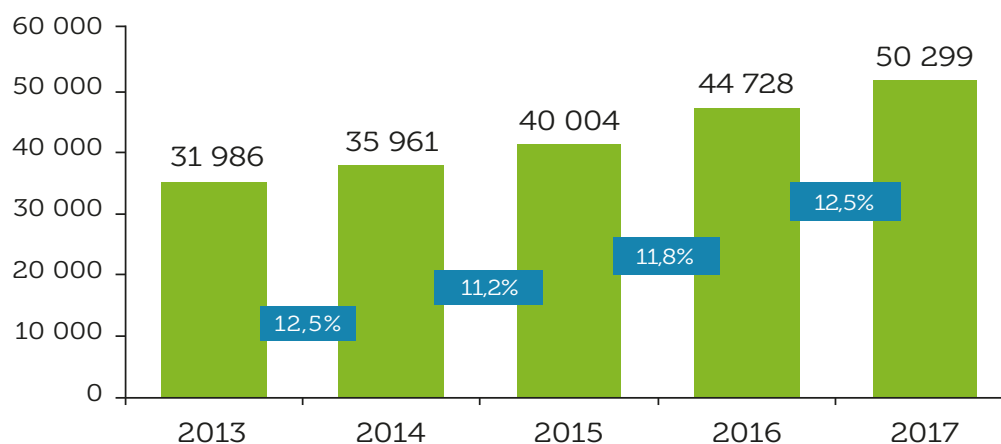
La réserve de prévoyance

Évolution de la dotation aux provisions techniques, en million de DH



Au titre de l'exercice **2017**, la CIMR a noté un excédent d'exploitation s'élevant à **5 154** millions de Dh, marquant une progression de **9,1%**.

Evolution des provisions techniques, en million de DH



Conformément aux dispositions statutaires, la réserve de prévoyance a été affectée pour le montant total de l'excédent d'exploitation. Elle est passée de **44 728** millions de Dh à **50 299** millions de Dh, représentant une progression de **12,5%**.

Les revenus financiers

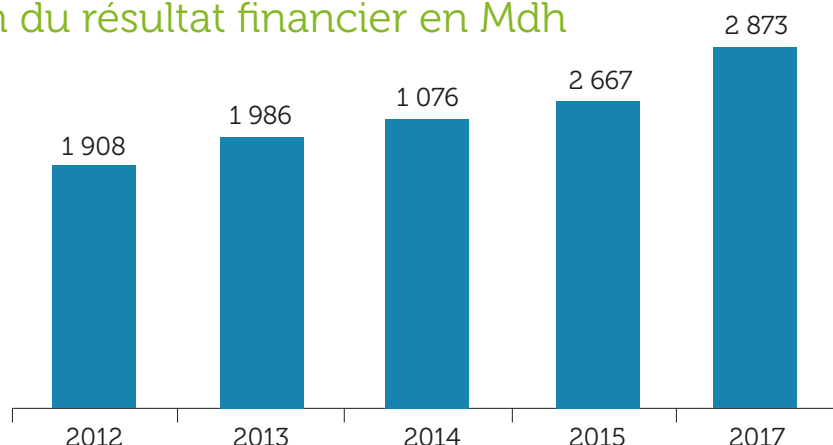
Au 31 Décembre 2017, les revenus de valeurs mobilières de placements, augmentés des plus-values réalisées, comptabilisés au cours de l'exercice, se sont établis à **3 122,74** millions de Dh contre **3 388,59** Millions de Dh en 2016.

Produits nets du patrimoine en millions de dirhams

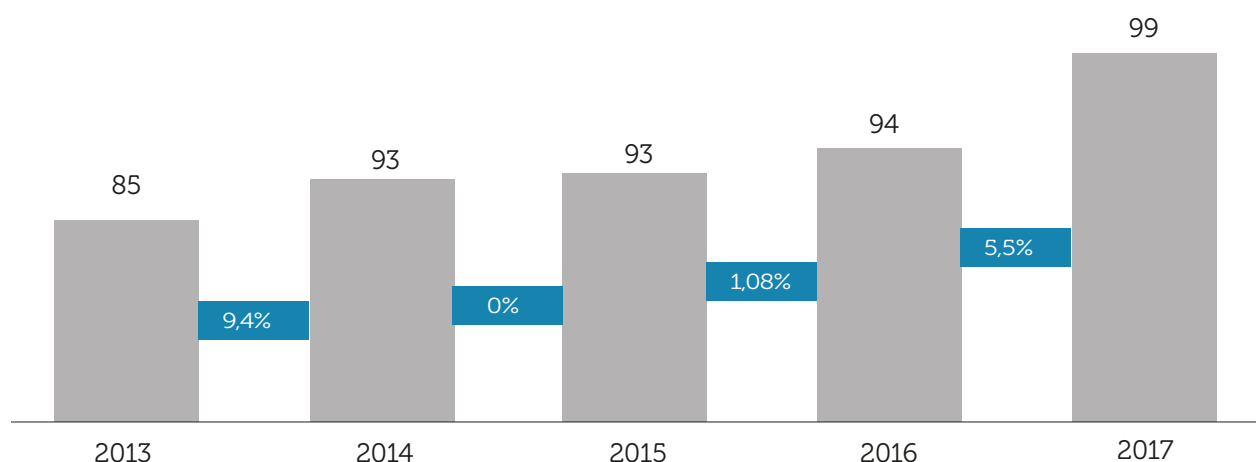
	2017	2016	Variation
PRODUITS DES PLACEMENTS	3 122,74	3 388,59	-7,8%
Revenus de valeurs mobilières	979,03	923,34	6,0%
Profit sur réalisation valeurs mobilières	1 984,69	2 313,70	-14,2%
Gains de change	0,10	0,27	-63,9%
Intérêts et autres produits de placements	50,08	36,90	35,7%
Reprise sur charges de placements	108,84	114,38	-4,8%
CHARGES DES PLACEMENTS	249,71	721,56	-65,4%
Droits de garde sur titres	5,01	4,12	21,4%
Frais sur opérations sur titres	16,53	18,76	-11,9%
Pertes de change	0,27	0,15	76,7%
Pertes sur réalisation de valeur mobilière	0,11	309,15	-100,0%
Frais de gestion du patrimoine immobilier	0,27	0,16	68,1%
Retenues à la source	13,88	15,35	-9,6%
Dotations sur placements	213,65	373,86	-42,9%
RESULTAT FINANCIER	2 873,03	2 667,03	7,7%

Globalement, les produits du patrimoine et plus-values, nets des charges, des pertes et des dotations et reprises sur provisions pour dépréciation de titres, sont passés de **2 667,03** millions de Dh en 2016 à **2 873,07** millions de Dh en 2017, soit une hausse de **7,7%**.

Evolution du résultat financier en Mdh



Les frais de gestion



Le total des frais généraux hors DEA et charges exceptionnelles s'est établi à **99 millions** de Dh en 2017.

Les paramètres du régime de la CIMR en 2017

SALAIRE DE REFERENCE

En vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement Intérieur, le salaire de référence a évolué de 2,1% pour passer de 23,97 en 2016 à 24,48 en 2017.

VALEUR DU POINT A LA LIQUIDATION

Conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement Intérieur, la valeur du point à la liquidation a évolué de 2,1% pour passer de 14,39 en 2016 à 14,69 en 2017.

VALEUR DU POINT EN SERVICE

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 Mars 2017, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2016, a décidé de faire évoluer la valeur du point en service de 1,25%, pour passer de 12,35 en 2016 à 12,51 en 2017.

REVALORISATION DE L'OPTION CAPITAL

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15 Mars 2017, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2016, a décidé de maintenir les taux de rendement et de revalorisation à appliquer à l'Option Capital pour l'exercice 2017, aux niveaux fixés en 2016, soit 3,50%.

RESULTATS DE L'EXERCICE **2017**

- Etats financiers de l'exercice 2017
- Bilan actuariel 2017

Etats financiers de l'exercice 2017

Bilan au 31 Décembre 2017

ACTIF

ACTIF	Exercice 31/12/2017			Exercice
	Brut	Amort	Net	31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE	49 202 487 840	842 691 043	48 359 796 797	43 259 814 653
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	4 164 463	1 465 333	2 699 130	3 192 545
Frais préliminaires	-			
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 164 463	1 465 333	2 699 130	3 192 545
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 479 926	13 241 070	4 238 856	6 860 532
Immobilisations en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	17 479 926	13 241 070	4 238 856	6 860 532
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	297 059 520	127 227 302	169 832 218	172 230 285
Terrains	15 585 000		15 585 000	15 585 000
Constructions	178 616 719	75 926 278	102 690 441	105 134 118
Installations techniques, matériel et outillage	2 606 320	2 463 185	143 136	403 767
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, matériel de bureau, aménagements divers	51 513 955	46 802 140	4 711 815	4 744 677
Autres immobilisations corporelles	2 270 291	2 035 699	234 592	457 740
Immobilisations corporelles en cours	46 467 233		46 467 233	45 904 982
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	48 883 783 931	700 757 338	48 183 026 593	43 077 531 292
Prêts immobilisés	14 839 262		14 839 262	14 962 210
Autres créances financières	752 781 499	126 593 258	626 188 242	499 499 879
Titres immobilisés	23 956 906 709	549 378 666	23 407 528 043	22 177 826 431
Placements immobiliers	176 080 087	24 785 414	151 294 673	114 558 421
Dépot en comptes indisponibles	-		-	-
Autres placements immobilisés	23 983 176 373		23 983 176 373	20 270 684 350
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	-		-	-
Diminution des créances immobilisées et des placements			-	-
Augmentation des dettes de financement				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	4 686 730 924	2 380 033 205	2 306 697 719	2 047 938 325
Assurés, pensions et comptes rattachés	150 435 876	78 577 373	71 858 503	88 760 095
Cotisations, adhérents, contribuant et comptes rattachés	4 455 903 973	2 295 754 155	2 160 149 818	1 872 533 601
Stocks			-	-
Fournisseurs débiteurs	5 928 167		5 928 167	5 477 796
Personnel débiteur	54 825		54 825	287 312
État débiteur	-		-	-
Autres débiteurs	8 304 419	5 701 677	2 602 742	2 244 025
Comptes de régularisation - actif	66 103 665	-	66 103 665	78 635 495
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	-	-	-	-
Titres et valeurs de placement				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (éléments circulants)				
TRESORERIE - ACTIF	51 601 296	-	51 601 296	23 798 144
Chèque et valeurs à encaisser				
Banques, TGR, C.C.P.	51 577 591	-	51 577 591	23 770 546
Caisses, régies d'avances et accreditifs	23 705		23 705	27 598
TOTAL	53 940 820 060	3 222 724 248	50 718 095 812	45 331 551 121

Bilan au 31 Décembre 2016

PASSIF

PASSIF	Exercice 31/12/2017	Exercice 31/12/2016
FINANCEMENT PERMANENT	50 306 590 247	44 732 041 424
RÉSERVES DE PRÉVOYANCE	29 089 198 210	44 728 243 053
Réserves exercices précédents	44 728 243 053	40 004 419 408
Réserve de l'exercice	-15 639 044 843	4 723 823 645
RESERVES POUR FLUCTUATION PORTEFEUILLE	21 210 206 946	-
Provisions, Fonds et reserves technique des regimes en repartition		
Provisions, Fonds et reserves technique des regimes en capitalisation	20 792 792 661	
Réserves pour prestations échues et non payées	417 414 285	
Provisions, Fonds et reserves technique des regimes mixtes		
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	-	-
Subvention d'investissements		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT	-	-
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
PROVISION DURABLES POUR RISQUE ET CHARGES	7 185 091	3 798 371
Provision pour risque	7 185 091	3 798 371
Provision pour charges		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	-	-
Augmentation des créances immobilisées et des placements		
Diminution des dettes de financement et des provisions		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	406 211 218	581 887 888
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	406 211 218	581 887 888
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	181 185 469	516 571 141
*Allocations Échues non Payées	181 185 469	516 571 141
*Chèques Remboursement de cotisations salariales		
Cotisants et contribuants créditeurs	171 835 579	7 361 768
Retenues sur pensions		
Fournisseurs et comptes rattachés	18 236 699	22 884 744
Personnel créditeur	317 152	139 623
Organismes sociaux créditeurs	976 744	1 522 379
Etat créditeur	18 170 230	16 872 661
Comptes d'associés créditeurs		
Autres créanciers	7 768 367	5 618 592
Comptes de régularisation - passif	7 720 979	10 916 981
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)		
TRESORERIE	5 294 347	17 621 809
TRESORERIE - PASSIF	5 294 347	17 621 809
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
BANQUES	5 294 347	17 621 809
TOTAL	50 718 095 812	45 331 551 121

Compte de produits et charges au 31 Décembre 2016

LIBELLÉ	OPÉRATION			
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	Totaux de l'exercice Exercice 31/12/2017 3=1+2	Totaux de l'exercice Exercice 31/12/2016 3=1+2
1 COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	7 796 774 182		7 796 774 182	7 719 092 862
Cotisations Adhérents	63 010		63 010	2 902 510
Cotisations de retraite	6 859 948 064		6 859 948 064	6 285 858 645
• Contributions, Part patronale	3 877 418 637		3 877 418 637	3 553 042 234
• Contributions, Part salariale	2 982 529 427		2 982 529 427	2 732 816 411
Contributions spéciales	327 998 165		327 998 165	283 007 380
• Suprimes & Rachats services passés	146 680 040		146 680 040	120 310 359
• Contributions Assurances	11 525 956		11 525 956	9 152 324
• Rentes de capitalisation	169 792 169		169 792 169	153 544 697
Contributions forfaitaires	16 942 739		16 942 739	-
• Contributions au titre des adhésions de type 2	-		-	-
• Contributions au titre des adhésions de type 3	9 168 146		9 168 146	-
• Contributions au titre des adhésions de type 4	7 774 593		7 774 593	-
Autres Produits d'exploitation,	390 794 959		390 794 959	873 528 342
• Indemnités de radiation	357 923 931		357 923 931	831 367 230
• Intérêts de Retard Adhérents	32 871 028		32 871 028	42 161 112
Reprises d'exploitation, transferts de charges	201 027 245		201 027 245	273 795 985
2 PRESENTATION ET FRAIS	26 126 709 864		26 126 709 864	5 516 560 604
Présentation de retraite	4 793 569 706		4 793 569 706	4 534 011 348
• Allocations retraites, part répartition	3 829 234 291		3 829 234 291	3 631 925 093
• Allocations retraites, part capitalisation	165 662 741		165 662 741	147 771 916
• Option en capital	671 982 590		671 982 590	553 059 009
• Remboursements de Cotisations Salariales	51 210 543		51 210 543	177 013 026
• Allocations Option de Rachat	59 962 260		59 962 260	24 242 303
• Indemnité de décès	15 517 281		15 517 281	-
Dotations d'exploitation	21 333 140 158		21 333 140 158	982 549 257
• Dotations Provisions Créances Adhérents Litigieux & Radiés	531 023 778		531 023 778	965 257 901
• Provisions mathématique	20 792 792 661		20 792 792 661	-
• Dotations Provisions Créances Rentes Viagères	9 323 719		9 323 719	17 291 356
3 RESULTAT DES OPERATIONS TECHNIQUES (1-2)	18 329 935 682		-18 329 935 682	2 202 532 258
4 PRODUITS DES PLACEMENTS	3 122 739 881		3 122 739 881	3 388 591 633
Revenus de valeurs Mobilières	979 029 338		979 029 338	923 335 733
Profit sur réalisation Valeurs Mobilières	1 984 690 894		1 984 690 894	2 313 703 703
Gain de change	98 397		98 397	272 376
Intérêts et autres produits de placements	50 078 842		50 078 842	36 896 202
• Intérêts Fonds de dépôt	47 943 595		47 943 595	35 195 432
• Intérêts prêts personnel	765 689		765 689	331 213
• Revenus locatifs	1 369 557		1 369 557	1 369 557
Reprise sur charges de placements	108 842 412		108 842 412	114 383 619
• Reprise sur provisions loyers Immeuble	-		-	-
• Reprise sur provisions de titres	108 842 412		108 842 412	114 383 619
• Reprise sur provisions pour perte de changes	-		-	-
5 CHARGES DES PLACEMENTS	249 707 888		249 707 888	721 557 418
Droits de garde sur Titres	5 005 314		5 005 314	4 123 013
Frais sur Opération Titres	16 530 353		16 530 353	18 762 805
Pertes de changes	270 679		270 679	153 178
Pertes sur réalisation Valeurs Mobilières	105 851		105 851	309 150 508
Frais de gestion patrimoine immobilier	266 893		266 893	158 818
Retenues à la source sur portefeuille	13 882 034		13 882 034	15 350 084
Dotations sur placement	213 646 763		213 646 763	373 859 012
• Dotations provisions dépréciation des titres	213 177 485		213 177 485	373 389 733
• Dotations provisions Créances loyer	469 279		469 279	469 279
• Dotation provisions pour perte de changes	-		-	-
6 RESULTAT FINANCIER (4-5)	2 873 031 993		2 873 031 993	2 667 034 216
7 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	98 380 295	824 871	99 205 167	93 641 692
Achats consommés de matières et fournitures	4 222 223		4 222 223	4 938 069
Autres charges externes	23 497 772		23 497 772	21 480 402
Charges de personnel	54 602 263		54 602 263	51 998 285
Dotation amortissements des immobilisations	16 058 038	824 871	16 882 909	15 224 936
8 PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	1 156 630		1 156 630	417 628
Produits de cessions d'immobilisations	-		-	-
Autres produits non courants	537 169		537 169	2 416
Reprises non courantes, transfert de charges	619 461		619 461	415 213
9 CHARGES DE GESTION NON COURANTES	84 092 617		84 092 617	52 518 764
Valeurs nettes d'amortissements des Immobilisations cédées	-		-	-
Autres charges non courantes	73 806 184		73 806 184	52 122 448
Dotations non courantes	10 286 433		10 286 433	396 316
10 RESULTAT DE GESTION NON COURANT (8-9)	- 82 935 987		- 82 935 987	- 52 101 136
11 Resultat de gestion (3+6-7+10)	- 15 638 219 971	- 824 871	- 15 639 044 843	4 723 823 645
12 DOTATION À LA RESERVE DE PRÉVOYANCE	- 15 638 219 971	- 824 871	- 15 639 044 843	4 723 823 645
13 RESULTAT NET DE GESTION	-	-	-	-

Bilan actuariel 2017

Préambule :

Le présent bilan actuariel 2017 expose l'état du régime à la fin de l'exercice 2017, c'est-à-dire quinze ans après la prise d'effet de la réforme entérinée par l'AGE du 12 mars 2003.

Cette réforme a consacré la « répartition provisionnée » comme mode de gestion technique et financière du régime.

La gestion en répartition provisionnée nécessite que la situation du régime soit analysée régulièrement afin de s'assurer que la pérennité du régime est acquise sur des horizons glissants d'au moins 60 années.

Il a été décidé pour la CIMR de mener ces analyses annuellement et c'est dans cet esprit que les bilans actuariels annuels depuis 2002 avaient été menés.

Des études ont été réalisées en 2017 pour actualiser les hypothèses prises en compte dans l'élaboration du bilan actuariel. Elles concernent notamment l'âge de départ en retraite, l'évolution du salaire de référence, l'évolution de la valeur du point à la liquidation et l'évolution des actifs cotisants.

La table de mortalité retenue pour l'élaboration du bilan actuariel 2017 est la table d'expérience CIMR avec une espérance de vie de 26 années à l'âge de 60 ans et une dérive de mortalité d'un trimestre par an.

Le bilan actuariel 2017 montre, comme ceux réalisés annuellement depuis de 2002, que le régime reste pérenne, mais que cette pérennité ne s'affirmera dans le temps qu'au prix d'une augmentation régulière du nombre des actifs cotisants et d'un rendement adéquat du portefeuille financier. De même, l'évolution constatée dans l'espérance de vie incite à une grande vigilance dans le suivi du régime et au renforcement de ses réserves.

Par ailleurs, les tests réalisés sur le bilan actuariel 2017 conduisent à confirmer la grande sensibilité du régime à certaines hypothèses.



Valorisation des engagements :

Fonds retenu en valeur comptable et rendement à 6%

Les principales hypothèses du scénario de référence retenu pour les études actuarielles sont décrites à la section 2 et détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuarielles. Elles respectent les dispositions de la réforme.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé (a)	Groupe Fermé
Retraités et ayants cause	43,4	43,4	43,4
Actifs et ayants droit	277,4	135,3	62,8
Total	320,9	178,7	106,2

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et des droits futurs de la façon suivante :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Droits acquis(b)	106,2	106,2	106,2
Droits futurs	214,6	72,5	-
Total	320,9	178,7	106,2

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP des ressources	258,6	76,0	0,0

La réserve de prévoyance (calculée comme étant la valeur comptable du fonds de prévoyance) est évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Réserve de prévoyance	49,9	49,9	49,9

La valeur actuelle totale des ressources est donc évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
VAP total ressources	308,5	125,9	49,9

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Engagement net non couvert	12,4	52,8	56,4

(a) VAP des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi-fermé : représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent les droits passés et les droits futurs.

(b) Droits acquis : VAP des flux (prestations ou cotisations) financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités en groupe fermé (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent uniquement les droits passés.

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur actuelle probable du total des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur de la Réserve de Prévoyance sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élevaient à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
Taux de préfinancement	96,1%	70,4%	46,9%
Taux de couverture	46,9%	46,9%	46,9%

Ajustements paramétriques des principales hypothèses actuarielles à fin 2017

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous.

Hypothèses	Valeurs retenues pour les nouvelles projections
Taux de rendement financier/Taux d'actualisation	6%
Profil carrière des actifs	6%
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4%
Evolution annuelle des actifs	0,5%
Table de mortalité	PF 60/64 avec une espérance de vie de 26 ans à 60 ans et une dérive de 1 trimestre /an
Evolution annuelle du Salaire de Référence	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	1%
Taux garanti sur le capital CIMR	3,25% + 0,25%
Montant de la Réserve de Prévoyance	49,9 Mds
Evolution des adhésions individuelles	2 500 nouvelles adhésions par an
Contributions forfaitaires mensuelles	1000
Evolution de la contribution forfaitaire	4%

Les principales hypothèses de base du bilan 2017 ont été maintenues, notamment le taux de rendement financier, les évolutions des effectifs. Les hypothèses modifiées concernent les taux d'évolution du salaire de référence et le taux d'évolution de la valeur de liquidation du point.

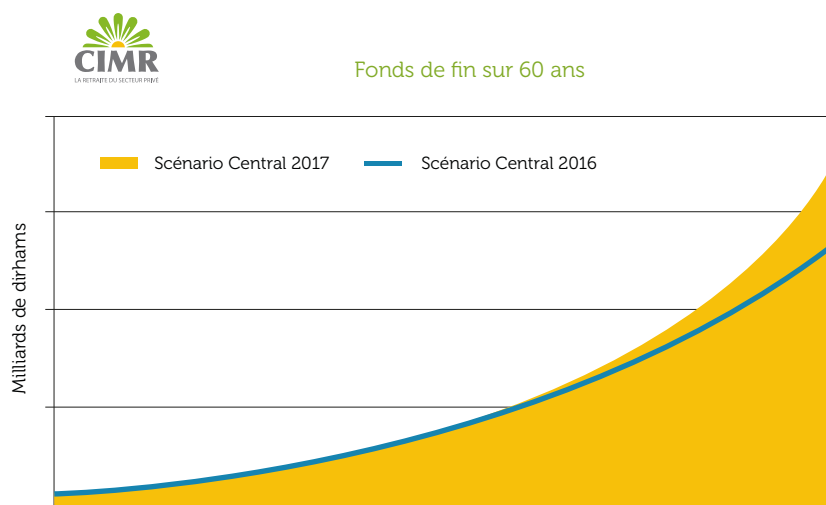
Profil de la réserve de prévoyance

Le principe de pérennité suppose que le profil de la réserve de prévoyance doit satisfaire deux conditions :

- Les valeurs du fonds ne doivent jamais être négatives,
- La tendance de variation du fonds doit être positive en fin de projection.

Profil du fonds au 31/12/2017

Le fonds projeté en 2017 est présenté ci-dessous :



Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque le fonds est toujours positif avec une tendance ascendante en fin de projection.

Tests de sensibilité

Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil du fonds en fonction de certaines variations d'hypothèses actuarielles a été effectuée.

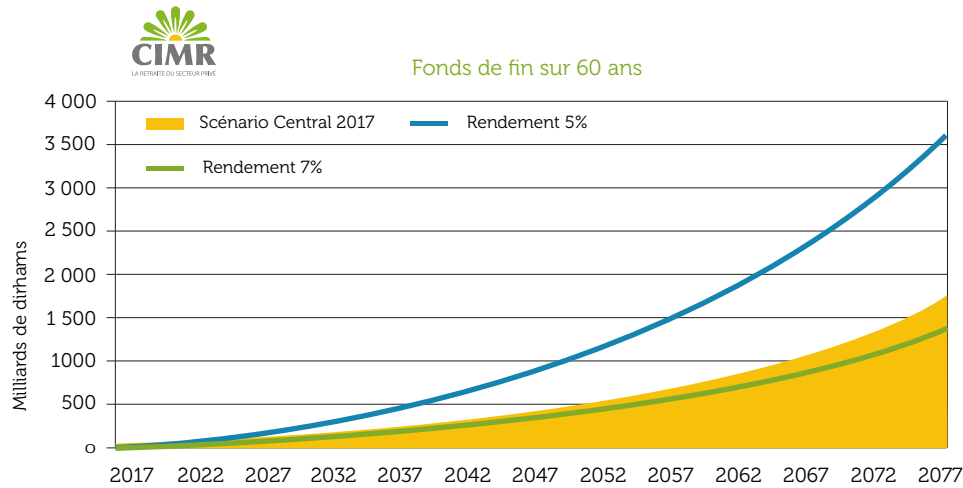
Taux de placement

Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement de +1% et de -1%. Le taux d'actualisation varie de la même façon.

Variation du taux de préfinancement et du taux de couverture

Groupe Ouvert	Rendement 6%	Rendement 5%	Rendement 7%
Taux de préfinancement	96,1%	80,4%	111,8%
Taux de couverture	46,9%	39,8%	54,5%

Variation du profil de la Réserve de Prévoyance

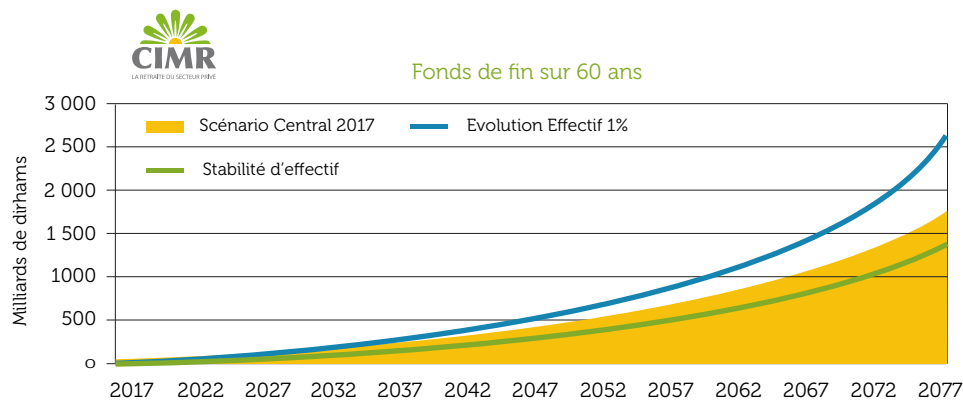


Le test montre que même avec un taux de 5%, les critères de pérennité sont respectés.

Croissance démographique

Les tests proposés prennent en compte un taux d'évolution des actifs de 1% et une stabilité des effectifs au lieu de 0,5 % par an.

Variation du profil de la Réserve de Prévoyance



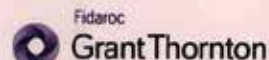
Le graphe montre, une fois de plus, la nécessité d'une augmentation régulière du nombre des actifs cotisants ou d'accéder à un statut qui lui permette de rallier dans l'avenir toutes les entreprises non adhérentes.

AUDIT ET CERTIFICATIONS **2017**

Rapport général des commissaires aux comptes - exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017



134, bis Boulevard Abdémoouen
Casablanca
Maroc



47, rue Abd Ben Abdellah
Casablanca
Maroc

Aux Adhérents de la
**Caisse Interprofessionnelle
Marocaine de Retraite (CIMR)**
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la CIMR, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de réserve de prévoyance de KMAD 29 089 198 dont une réserve de l'exercice négative de KMAD 15 639 045.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CIMR au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note relative au changement de méthodes comptables qui mentionne la comptabilisation en 2017, en provisions, fonds et réserves techniques, de la provision mathématique relative à la capitalisation telle que prévue par le projet de circulaire de l'ACAPS relative au contrôle des organismes de retraite, pour un montant au 31 décembre 2017 de KMAD 20 792 793 et dont l'effet a été de diminuer la réserve de l'exercice à due concurrence.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par les statuts et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux adhérents avec les états de synthèse de la Caisse.

Casablanca, le 02 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Bd. Abdelmoumen
20 360 CASABLANCA
Tél : 0522 423 423 (L.G.)
Fax 0522 423 400

Adnane LOUKILI
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre de Réseau Grant Thornton
Casablanca
47, Rue Ahmed Ibn Abdellah - Casa
Tél : 0522 541111 Fax : 0522 79 66 78

Faïçal MEKOUAR
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts de la CIMR – exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017



101, Boulevard Abdoumoumen
Casablanca
Maroc



47, rue Abd El Wahed
Casablanca
Maroc

Aux Adhérents de la
**Caisse Interprofessionnelle
Marocaine de Retraite (CIMR)**
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CIMR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les statuts, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2017 :

1.1. Conventions préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration

1.1.1. Convention dépositaire entre la CIMR et la BCP relative à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

• Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed BENCHABOUN en sa qualité de Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR
- Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la BCP.

- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par la BCP à la CIMR.

- **Date de l'opération :** 05 juin 2017.

- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.

- **Charge de l'exercice** : la charge facturée et comptabilisée au titre de 2017 s'élève à 203,47 KMAD.
- **Montant décaissé** : le montant décaissé au titre de 2017 s'élève à 203,47 KMAD.

1.1.2. Convention entre la CIMR et ATTIJARI WAFABANK liée à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

- **Personnes concernées** :
 - Monsieur Mohamed EL KETTANI en sa qualité de Président Directeur Général de ATTIJARIWABA BANK et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
 - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, en sa qualité de membre du conseil d'administration d'ATTIJARIWAFABANK.
- **Nature et objet de la convention** : Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par ATTIJARI WAFABANK à la CIMR
- **Date de la convention** : 15 juin 2017.
- **Conditions de rémunération** : La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
- **Charge de l'exercice** : la charge facturée et comptabilisée au titre de 2017 s'élève à 330,82 KMAD.
- **Montant décaissé** : le montant décaissé au titre de 2017 s'élève à 330,82 KMAD.

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Larbel, détenue à 100%.

- **Personnes concernées** : La société Larbel en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Larbel.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la Société Larbel au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des Finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2017 ce taux est fixé à 2,21% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 139.476,61 KMAD
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 2.773,77 KMAD ;
- **Sommes reçues au courant de l'exercice** : 18.269,84 KMAD.

2.2. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Ramical, détenue à 100%.

- **Personnes concernées** : La société Ramical en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Ramical.
- **Date de la convention** : 17/07/2012 et avenants en date du 28/11/2012 et 31/03/2015.
- **Conditions de rémunération** : Le dernier avenant à cette convention signé au 31/03/2015 prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la Société Ramical au taux de 2,97% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 292.107,82 KMAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 15.318,21 KMAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.3. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Pasteur, détenue à 100%.

- **Personnes concernées** : La société Pasteur en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Pasteur.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la Société Pasteur au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des Finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2017, ce taux est fixé à 2,21%, annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 32.549,02 KMAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 657,91 KMAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.4. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Ranila, détenue à 100%.

- **Personnes concernées** : La société Ranila en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Ranila.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RANILA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des Finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2017, ce taux est fixé à 2,21% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 1.303,06 KMAD ;
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 25,41 KMAD ;
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

2.5. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société Nejma, détenue à 100%.

- **Personnes concernées** : La société Nejma en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société Nejma.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la Société Nejma au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre

chargé des Finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2017 ce taux est fixé à 2,21% annuel HT.

- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 863,37 KMAD ;
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 16,70 KMAD ;
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.
- 2.6. **Convention d'avances en compte courant rémunérées, accordées par la CIMR à la société CIMR Foncia, détenue à 100%.**
- **Personnes concernées** : La société CIMR Foncia en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR ;
 - **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société CIMR Foncia ;
 - **Date de la convention** : 01/01/2016
 - **Conditions de rémunération** : La convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la Société CIMR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des Finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2017, ce taux est fixé à 2,21% annuel HT.
 - **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2017** : 4.314,00 KMAD ;
 - **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : Néant.
 - **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

Casablanca, le 02 Avril 2018

Les Commissaires aux Comptes


Mazars Audit et Conseil
22, rue Adonisjourné
20 300 CASABLANCA
Tel : 0522 423 423 (L.G.)
Fax : 0522 423 400

Adnane LOUKILI
Associé


Fidarc Grant Thornton
Faïçal MEKOUAR
Associé

Rapport de l'Actuaire Indépendant



RESOLUTIONS DE
L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE



PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie dans le cadre des articles 18 à 25 des statuts, après avoir pris connaissance des rapports moral et financier, des comptes de l'exercice 2017 ainsi que du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2017, les approuve dans tous leurs termes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des statuts, les approuve et ratifie lesdites conventions.

Cette résolution soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des délégués présents

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des conclusions du Bilan Actuariel réalisé au titre de l'exercice 2017, décide sur proposition du Conseil d'Administration, de maintenir les paramètres techniques du régime pour l'exercice 2018, à leurs niveaux fixés par la réforme 2003.

Cette résolution soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et définitif au titre de son mandat d'administrateur, à :

- Monsieur Marcel COBUZ représentant LAFARGE-HOLCIM

Cette résolution soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'Administrateur pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration le 19 Mars 2018 de :

- Monsieur Georges MICHOS représentant LAFARGE-HOLCIM

Son mandat expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 84 de la loi 64-12 et de l'article 26 des Statuts, adopte les modifications suivantes apportées aux articles 7, 14,15 et 21 du Règlement Général de Retraite de la CIMR :

Le 8ième paragraphe de l'article 7 est modifié comme suit : Les droits correspondant aux Contributions relatives à chaque échéance, ne seront inscrits au profit des bénéficiaires qu'après encaissement intégral de leurs montants en principal et intérêts de retard éventuels, conformément aux dispositions de l'article 57 de la Loi 64-12.

Le 7ième paragraphe de l'article 14 est remplacé par les deux paragraphes suivants : Dans le cas où un Allocataire après liquidation de sa carrière initiale, souhaite continuer à acquérir des droits à travers des Contributions salariales ou Forfaitaires, il peut être affilié de nouveau au régime et sa nouvelle carrière sera liquidée en tenant compte des points acquis après liquidation de sa carrière initiale. Pour les Affiliés ayant acquis des Points dans le cadre de l'Adhésion de groupe de leur employeur personne morale, la date de Liquidation des droits ne peut être antérieure à la date de cessation d'activité chez le dernier employeur de l'Affilié, Adhérent à la CIMR. La Liquidation des droits ne peut être opérée que si les intéressés fournissent une attestation de leur dernier employeur Adhérent à la CIMR, indiquant la date à laquelle ils ont cessé ou cessent d'exercer leurs fonctions dans l'entreprise.

Le 2ième paragraphe de l'article 15 est modifié comme suit : Les droits sont attribués en fonction des Contributions et des Contributions Forfaitaires versées à la Caisse au jour de la Liquidation des droits. Lorsque l'Affiliation se fait à travers un Adhérent de groupe personne morale employant du personnel salarié, ces droits sont révisés après acquittement par l'Adhérent des arriérés de Contribution dus à la date d'effet de la Pension.

Le 1er paragraphe de l'article 21 est modifié comme suit : Chaque Affilié relevant d'un Adhérent de groupe personne morale employant du personnel salarié pourra opter à la date de Liquidation de ses droits, pour un capital calculé sur la base de ses Contributions salariales encaissées par la CIMR à partir de 2003 ou par chaque compagnie d'assurance avant 2003, cette option pouvant être exercée séparément pour chaque institution.

Le 4ième paragraphe de l'article 21 est modifié comme suit : Dans le cas où l'Affilié opterait pour le versement du capital, la Pension servie par la CIMR sera égale au montant de la retraite au jour de la Liquidation des droits, diminué du montant de la retraite qui aurait été constituée par les versements découlant de ses Contributions salariales encaissées par la CIMR ou les compagnies d'assurances, liquidées en capital.

Cette résolution soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, délibérant dans le cadre de l'article 16 des Statuts, après avoir constaté l'expiration du mandat des sociétés Fidaroc Grant Thornton, et Mazars Audit et Conseil, en qualité de commissaires aux comptes, décide de renouveler leur mandat pour une durée de 3 exercices.

Leurs mandats expireront le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des délégués présents.

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.

Cette résolution soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des délégués présents.





Agences Casablanca

Agence Centrale
Résidence Sara, Angle rue Mohamed
El Fidouzi et rue des hôpitaux - Casablanca
Tél : 05 22 42 48 88
Fax : 05 22 99 01 85

Agence Régionale
Boulevard Mohamed V,
Résidence Acacia, N°650 - Casablanca

Agence Agadir

Avenue Hassan II,
Résidence Borj Dlalate - Agadir
Tél : 05 25 07 02 70/71
Fax : 05 28 84 47 01

Agence Fès

Arrondissement Agdal,
Boulevard des FAR, Résidence Houda - Fès
Tél : 05 32 02 02 44
Fax : 05 35 94 13 47

Agence Marrakech

Arrondissement Guéliz, Boulevard Prince
Moulay Abdellah, Menara, 15. Yasmine
Majorelle - Marrakech
Tél : 05 24 43 69 06/20
Fax : 05 24 43 68 74

Agence Tanger

8, Complexe Commercial ABI DARDAE
I. ASSILI MA. 6 & 7 - Tanger
Tél : 05 31 06 18 86

Agence Meknès

Rue Pasteur N°3, Résidence
Pasteur, 1er étage - Meknès
Tél : 05 32 02 02 55/56
Fax : 05 35 51 31 55

Agence Oujda

Angle du Boulevard Idriss Alkbar
et de la rue Chefchaouen, 2ème étage
plateau n°11 - Oujda
Tél : 05 32 11 06 00

Agence de Safi

Résidence Mimouna 4, 1er étage,
Quartier jrifat - Safi
Tél : 05 25 07 02 85
Fax : 05 24 62 93 04

Agence Tétouan

Avenue Hassan II,
Résidence de la Colombe, bloc A n°8,
1er étage - Tétouan
Tél : 05 31 06 17 30/31
Fax : 05 31 06 17 33

Agence Rabat

Avenue Hassan II, Imm. F 479,
Résidence Ahssan Dar 2, Agdal Riad - Rabat
Tél : 05 30 10 21 60
Fax : 05 37 23 07 99



LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

100, boulevard Abdelmoumen 20340 Casablanca
Tel : 05 22 42 48 88 - Fax : 05 22 25 14 85
www.cimr.ma